

Société

Liste provisoire des différentes sociétés des Charbonnières

Sociétés sportives

Abbaye des Rochat des Charbonnières (1729-1866)

Société des garçons des Charbonnières (... - 1850 environ)

Société de tir des Charbonnières-Séchéy « Aux Armes de guerre »,
(1874-1974)

Société de gymnastique des Charbonnières (1905). Avec section féminine dans les années 1920. Pupilles dès environ 1930 et jusque en 1963. Pupillettes « Les Papillons ». Fin de société probablement en 1963.

Ski-club des Charbonnières (1945- ...)

Hockey-Club Pont-Charbonnières (1946-1968)

Organisation de jeunesse (O.J.), fraction du ski-club des Charbonnières, (1952-2000)

Société Téléski des Roulus, les Charbonnières (1965-2000 environ)

Société de jeunesse des Charbonnières (1969-...)

Société de boules « La Cigogne », les Charbonnières (1970 environ)

Centre Nordique du Risoud (1978-...). Devenu Centre Nordique des Charbonnières

FCPC (Football-Club Pont-Charbonnières), (1980-...)

Tennis-Club du Brenet (1981-...)

Carnaval des Charbonnières (1985 ? - ...)

Sociétés à but économique

Société de la fontaine de Vers l'Eglise aux Charbonnières (XIXe-XXe)

Société de la fontaine du Haut du village des Charbonnières dite la Fontanette (XIXe-XXe)

Société de la fontaine du Pontet aux Charbonnières, dite Là-Dessous, XIXe-XXe)

Société de la fontaine des Crettets aux Charbonnières (XIXe-XXe)

Société des regains des Charbonnières (1871-1960)

Société de laiterie ou de fromagerie des Charbonnières (1834-...)

Syndicat agricole des charbonnières (1910-...)

Syndicat de drainage du vallon de la Sagne (1913-1930)

Société du four des Charbonnières (1845-1884)

Association pour la construction et l'exploitation du local des Charbonnières, devient Comité du Local des Charbonnières (1937)

Société de Développement des Charbonnières (1909-...)
Sociétés de couture diverses des Charbonnières, XXe siècle
Société coopérative de consommation, les Charbonnières (1935-1974)
Bourgeois des Charbonnières (XIXe)

Sociétés d'entr'aide ou philanthropiques

Bourse des Pauvres du hameau des Charbonnières (1746-1975)
Compagnie des pompiers des Charbonnières (XIXe-...)
Fondation David-Louis Rochat aux Charbonnières (1904-...)
Fonds Abraham-Elie Rochat aux Charbonnières
Croix-Bleue, section les Charbonnières (1905)

Sociétés culturelles

Bibliothèque publique des Charbonnières (1860-1960 environ). Note :
le fonds existe encore, mis en cartons, dans l'un des deux galetas
du collège des Charbonnières
L'Enragée, petite fanfare des Charbonnières (1880 env. – début XXe)
Société chorale « La Lyre », les Charbonnières (XIXe siècle). L'un
des directeurs fut Charles-Louis Rochat du Vieux-Cabaret dit
Pantalon
Société Chorale « L'Echo du Risoud », les Charbonnières (1896-1954)
Chœur de dames les Charbonnières (début du XXe siècle). L'une des
première directrice fut Annette Rochat de chez Saïset
Chorale « Les Amis » du Cercle du Pont (XXe siècle)
Chœur-mixte des Charbonnières (1955-...)
Les deux chœurs-mixtes du Lieu et des Charbonnières chantent
actuellement ensemble sous la désignation de Chœur de Dom Poncet.

Sociétés sportives et culturelles

Une société de musique aux Charbonnières

Celle-ci reste bien mystérieuse. Elle se serait appelée l'Enragée et on la voit défiler aux Crettets ci-dessous :



Fanfare des Charbonnières

Société dont les membres ne devaient guère être nombreux au vu du cliché ci-dessus, et dont aussi la durée de vie, ne laissant aucun document, ne dut pas être excessive.

Bibliothèque publique des Charbonnières

Le fonds sauf erreur existe encore dans le galetas de l'école des Charbonnières, mis en carton dans l'attente toute improbable d'une reprise. Il y a pourtant dans cette production ancienne de livre une manne de qualité dans laquelle nous avons pioché en notre adolescence.

La bibliothèque a été créée en 1880. Elle dura tant bien que mal jusqu'en 1960 environ où la TV lui donna le coup de grâce.

Charbonnières, le 15 février 1895

*A la Municipalité du Lieu,
Monsieur le Syndic et Messieurs,*

Le Comité de la bibliothèque considérant avec regret que le revenu de cet établissement est presque complètement absorbé par l'entretien des volumes et leur reliure, et qu'il faut pour qu'une bibliothèque réponde au but pour lequel elle a été créée qu'elle soit abondamment fournie, qu'elle soit enrichie chaque année d'ouvrages nouveaux, de publications récentes, afin d'offrir à notre population villageoise une littérature saine et bien choisie qui amène ainsi un développement intellectuel et moral parmi notre jeunesse. C'est une œuvre qui pousse au progrès, à l'instruction, par conséquent n'est-il pas du devoir de l'autorité communale de protéger et de soutenir tout ce qui tend à l'instruction et à l'éducation des citoyens ?

C'est donc avec ferme espoir que vous nous comprendrez que nous venons solliciter votre appui, vous prier de bien vouloir nous accorder un subside qui nous permette de regarnir un peu les rayons de notre bibliothèque et de la mettre ainsi à la hauteur des exigences du jour.

Dans l'espoir que notre requête sera prise en considération, nous vous présentons, Monsieur le Syndic et Messieurs, l'assurance de notre estime et reconnaissance anticipée.

*Au nom du Comité de la Bibliothèque des Charbonnières,
Samuel Rochat, secrétaire.*

Même son de cloche un demi siècle plus tard :

Les Charbonnières, le 30 janvier 1944

*Au Conseil administratif du village des Charbonnières,
Monsieur le Président, MM les Administrateurs,*

La bibliothèque du village, qui compte trois quarts de siècle environ, a fait passer bien des veillées récréatives et instructives à notre population à la fin du siècle dernier et au début de celui-ci. On lisait alors davantage. La diffusion actuelle du livre, des journaux illustrés, des bibliothèques circulantes, de la radio, lui ont enlevé une partie de sa clientèle, et le manque de fonds ne lui permet qu'un achat fort restreint de livres nouveaux.

Deux membres de l'ancien comité, MM. Constant Rochat et J.-J. Rochat étant décédés, un nouveau comité, avec M. Baudraz comme bibliothécaire, s'est constitué. Le samedi et le dimanche étant considérés comme les plus favorables à la lecture, la bibliothèque est ouverte tous les vendredis de 19 à 20 heures.

Grâce au zèle de M. Baudraz, tous les livres ont été numérotés à nouveau, le catalogue mis à jour, et les livres qui ne se lisaient plus ou trop détériorés, retirés de la circulation. Nous avons ainsi 1500 volumes environ en bon état.

Malheureusement, la nécessité d'en faire relire un certain nombre a épuisé les fonds disponibles et empêche l'achat d'œuvres contemporaines toujours demandées. Le dernier exercice a produit 40 francs, et 10 cts par volume et par semaine, cela représente 400 volumes en circulation. Autrefois, avec une location de 5 cts, nous atteignons 80.- à 100.- par année. D'autre part, le roman courant, que nous obtenions pour 1,50 frs, est actuellement de 3 frs 50 au minimum.

Ces considérations nous déterminent à solliciter votre appui pour nous aider à maintenir le goût de la lecture dans nos familles, et nous pensons que vous accueillerez avec bienveillance la demande d'un modeste subside en faveur de notre bibliothèque populaire.

Agréez, Monsieur le Président et Messieurs, l'assurance de notre parfaite considération.

Pour le Comité :

Le Président : V. Guignard

Le secrétaire : Gaston Rochat

La Bibliothèque des Charbonnières – petite histoire par le soussigné –

Bibliothèque

En ces jours de fin d'août 1880, une petite affiche attire quelques curieux au pilier public. Elle se compose en ces mots:

"Toutes les personnes désireuses de voir l'établissement d'une bibliothèque populaire au village, sont priées de se rencontrer le 30 août à 7 heures du soir au collège".

Un certain nombre de citoyens répond à l'appel. Après l'exposé des motifs de la création d'une bibliothèque par les personnes d'initiative, l'assemblée décide d'établir un comité de 5 membres chargés de trouver les fonds nécessaires.

Le premier président de ce comité en fut le fondateur, Jules-Jérémie Rochat premier du nom, instituteur.

Les semaines qui suivirent l'assemblée

populaires furent mises à profit par le dynamique petit comité. De nombreux appels furent adressés par le moyen des journaux, notamment par la Gazette de Lausanne, le Nouvelliste et la semaine religieuse. Ces appels réussirent au-delà des espérances puisque de tous côtés parvinrent quantité de livres, la plupart en bon état.

Des personnes dévouées, à Lausanne, à Morges, à Genève, ont bien voulu se charger de recueillir les dons. Cette dernière ville particulièrement eut de généreux donateurs qui envoyèrent de nombreux ouvrages.

Un autre appel fut même adressé à nos nombreux ressortissants à l'étranger.

La collecte à domicile dans le village avait produit, avec l'appui de Cuarnens et de Vufflens-la-Ville, généreux donateurs, la somme de 154 francs. La commune donna 30.-

De cet argent le comité fit l'acquisition d'un certain nombre d'ouvrages. Il se procura notamment 40 livres à la bibliothèque Frankelin pour la somme de 79 frs 95, ce qui pour lui, était énorme.

Ainsi donc, un mois et demi après l'assemblée populaire du 30 août 1880, la bibliothèque offrait aux lecteurs un choix de quelque 500 volumes. Le comité de la bibliothèque avait de plus sollicité la bourse des pauvres pour un secours annuel.

Le comité comptait sur des lecteurs assidus, des lecteurs à 5 ct. le volume. De plus il recommandait aux abonnés de ne pas lire que les romans, les contes et les nouvelles, mais de puiser aussi dans les livres religieux, les livres d'histoire et de voyages des idées plus saines et plus solides que ne pourrait donner le meilleur roman!

Un règlement strict mit au point tous les problèmes pratiques et d'utilisation des livres.

Quoique au cours des années suivantes la bibliothèque fit des progrès réjouissants, l'administration de celle-ci n'alla pas toujours sans heurts.

Le comité se plaignit maintes fois du peu de soins donné aux ouvrages par certains lecteurs et la question de ne pas redonner de livres à certains abonnés fut agitée. De plus comme le comité l'avait deviné, les lecteurs se ruiaient plus facilement sur les romans que sur les livres d'histoire et d'édification religieuse qu'ils boudaient.

Le plus fort contingent de lecteurs se trouvait naturellement au village même. Cependant de nombreux lecteurs assidu du Pont et du Séchey constituaient un fort appoint. Parfois une personne du Lieu ou de l'Abbaye se risquait à venir emprunter un volume.

Le comité fit imprimer des catalogues de tous les titres des ouvrages. Ce catalogue qu'on livrait au-dessous du prix de revient (40 ct.) ne connut aucun succès. Douze seulement furent vendus. Les gens aimaient mieux ennuyer le bibliothécaire de demandes ou fureter dans les rayons que de se procurer ce catalogue d'un prix pourtant minime.

Chaque année le comité adressait les mêmes reproches lors de l'Assemblée générale. Malgré les nombreux avertissements, les lecteurs en général soignaient toujours aussi mal les volumes. Souvent ces derniers revenaient à la bibliothèque dans des états lamentables (couvertures démolies, tâchés d'encre, d'huile de pétrole, déchirés), si bien que pour les 5ct payés par le lecteur,

il fallait déboursier plusieurs francs pour réparer les ouvrages. De plus les lecteurs fouinaient toujours tant et plus dans les rayons de la bibliothèque.

Le 12 novembre 1916, le président, M. Jules-Jérémie Rochat, après une présidence de 36 ans à la tête de la bibliothèque qu'il avait toujours dirigée avec un intérêt et un zèle incomparables, quitta ses fonctions. Son fils Jules-Jérémie, deuxième du nom, lui succéda.

A partir de 1920 le nombre des lecteurs se réduisit d'année en année.

Ainsi cette bibliothèque, qui pendant 4 décennies avait vu 30 personnes environ défiler chaque semaine dans ses locaux, diminua d'importance.

Dès cette époque et jusqu'à sa fin, dans les années 70, dernier responsable M. Gilbert Reymond, instituteur, seuls quelques lecteurs, mais des tenaces, se succédèrent pour ne pas laisser mourir la petite flamme.

Fin d'activité dès 1980 environ. La bibliothèque est fermée. Les livres, moins quelques-uns, ont été mis en cartons pour être déposés dans le galetas du collège. Ils y sont encore. Ou au moins devraient y être. A contrôler et à suivre. Car si la bibliothèque ne rouvrira pas ses portes, c'est certain, beaucoup de ces vieux ouvrages présentent une valeur de collection.

L'orchestre ambulat



Pas vraiment une société, un petit groupe de quatre musiciens, dont l'un est du Vieux-Cabaret, à droite, Emile dit Femil. Ces amateurs de musique folklorique purent animer des bals ou des fêtes champêtres.

Société de tir Charbonnières – Séchey « Aux armes de guerre »

Société créée en 1874. Avec quelques archives aux ACL, dont la comptabilité de 1926 à 1976, et les procès-verbaux de 1939 à 1976, année de la fusion avec la société de tir « Amis du Tir » Le Lieu.

Pas grand chose à dire d'une société dont le but essentiel est le tir, avec exercice en stand, notamment ici aux Charbonnières, et des concours dans le canton ou même sur l'ensemble du territoire suisse.



Tir Aux Armes de Guerre
CHARBONNIÈRES





Devant le Cygne, musiciens de Vaulion à l'occasion d'un tir de campagne qui se donna avant 1900, puisqu'on voit toujours le vieux village à l'arrière-plan.



Le stand de tir des Charbonnières, avec cibleries à trois cents mètres en direction du Séchey, comportait autrefois une bizarre partie maçonnée au devant du stand lui-même. Celle-ci a depuis longtemps disparu. Juste un rien du soubassement témoigne encore de ce bizarre et très laid édifice.



Le stand, avec encore quelques parties en dur visibles, alors que l'essentiel a déjà été enlevé.



Une société impressionnante. Il est vrai fournie en homme par tous les soldats qui ont l'obligation d'effectuer une fois l'an leur tir militaire. Nous sommes ici en 1946 et l'on fête la fin de la guerre et le retour à la normale. Les filles sont jolies qui participeront au cortège qui devra mener tout ce monde au Crêt à Badaud pour des festivités extraordinaires. C'est l'euphorie d'un village et d'une commune après une période véritablement plombée.



Même jour.

Hockey-club Pont Charbonnières



H.-C. PONT-CHARBONNIÈRES

Membre de la Ligue suisse de hockey sur glace

Chèques postaux Il. 7076

LE PONT
(Vallée de Joux)

Couleurs :
grenat bandes blanches

Créé en 1946, fusion avec le Hockey-club Le Sentier en 1968 pour donner le Hockey-club Vallée de Joux.

Grande époque sportive que celle de ce club organisant ses premiers matchs sur la glace du lac de Joux, pour construire, sauf erreur en 1952, son vestiaire réfectoire au bord du canal de la Goille.

Les archives de cette société reposent aux ACL et aux ACA, très complètes.



Coupe Rossier 14 janvier 1951 HCP - Payerne 1:2



Coupe Rossier 14 janvier 1951 - H.C.P. - Payerne 1:2
 Debout de g à d : Benjamin Rochat, "Zoupi" Rochat, Jean Muller, Gilbert Lugrin, René Meylan, J.-Pierre Meylan.
 Ter rang : , Raymond Rochat, Robert Rochat, Rilou, Ermino Albertano, Pascal Locatelli.



H.C. Pont-Charbonnières 1960
 Debout de g à d : Charles Lyon, Charly Rochat "Le Chat", Claudy Golay, Roger Golay, André Lyon, Roger Matthey.
 Ter rang : Serge Baruchet, Pillet, Karlen, J.-Jacques Cuendet, Roger Cuendet.



1956, inondations, la cabane du Hockey « fout le camp » !



Hockey - Club Pont - Charbonnières

Pont le 30 Sept 1953 N° 1428

HOCKEY-CLUB
PONT-CHARBONNIÈRES

Village du Pont-

a souscrit à une part d'un

Montant net de Fr. 20.-

Payable Net
Par acompte de Fr. par mois

Hockey - Club
Pont - Charbonnières

Le souscripteur :

Est-ce vers la même époque que se signale le **Groupe d'accordéonistes Les Charbonnières – Le Pont**, conduit par l'Ecole d'Accordéon Jean M. Capt, professeur, Gd rue 50 – Le Sentier ?

*Monsieur le Président,
Messieurs,*

Je me vois dans l'agréable devoir de vous remercier infiniment au nom de mes élèves et de leurs parents pour le cadeau que vous nous avez fait, soit le prêt de votre local.

Je veux également vous offrir mes services pour vos manifestations (Palestine, 1^{er} août). Un petit mot de votre part et nous vous suivrons.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Messieurs, mes salutations empressées.

JMCapt

Chœur-Mixte des Charbonnières

Créé en 1955, à la suite du « décès » de notre vaillante société chorale « L'Echo du Risoud ».

Dirigée pour l'essentiel de son existence se poursuivant jusque vers 1996, par M. Gilbert Reymond, instituteur.

Le chœur chante dès cette date avec le chœur-mixte du Lieu sous la désignation « Chœur de Dom Poncet.

Le chœur mixte a agrémenté longtemps nos beaux Noëls du 24 décembre.

VALLÉE DE JOUX

Le Chœur mixte des Charbonnières a 20 ans UNE REMARQUABLE RÉTROSPECTIVE EN 20 CHANSONS

A l'occasion de son vingtième anniversaire, le Chœur mixte des Charbonnières a offert à son public une rétrospective en vingt chansons : celles que les auditeurs des précédentes soirées avaient désignées comme étant les meilleures. Ce critère de choix ne pouvait qu'engendrer un programme plaisant puisque répondant aux vœux de la majorité. Plaisant, il le fut par l'éclectisme de la musique proposée et, surtout, par la remarquable qualité de l'interprétation ; le mérite en revient au directeur, M. Gilbert Reymond, instituteur aux Charbonnières.

Une trentaine d'exécutants, aux voix travaillées, attentifs aux subtiles intentions de leur chef, ont fait de ce véritable marathon choral un moment privilégié. Le nombre de pièces figurant au programme a sans doute incité le public à demeurer sur la réserve afin de ne pas imposer de nombreux « bis » aux chanteurs : cet honneur fut réservé au ravissant « Menuet » de J.-P. Rameau et au « tube » de la chorale : « La cigale et la fourmi », de La Fontaine, mis en musique par Gounod. Citons encore, dans ce beau programme, l'intérêt particulier suscité par les œuvres de Pantillon (« J'ai cueilli la belle rose ») et de Gluck (« L'amour triomphe »).

Jusque vers la fin des années cinquante, le village des Charbonnières se flattait d'avoir deux chœurs d'hommes : la Chorale des Amis, qui fut la première à cesser son activité chorale mais qui subsiste et poursuit une activité à caractère... gastronomique. Peu après, L'Echo du Risoud, que dirigeait M. Gilbert Reymond, fut dissous, faute d'effectifs suffisants. Il est des cendres de cette chorale que,



Entourés du président Alain Golay et du directeur Gilbert Reymond, Mme Janine Rochat, MM. Marius et Samuel Rochat, membres fondateurs encore actifs. air

à l'initiative de l'instituteur, naquit le chœur mixte. La société recrute ses membres aux Charbonnières, bien sûr, mais également dans d'autres villages de la Vallée.

Trois membres fondateurs, toujours actifs, ont été fêtés par le président qui n'est autre que M. Alain Golay, syndic du Lieu : il s'agit de M. Marius Rochat dit « Malou », de M. Samuel Rochat dit « Pasche », de Mme Janine Rochat, qui est également caissière de la société. On fêta naturellement le directeur, âme de cette chorale qu'il

dirige depuis la fondation. Membre fondateur, Mme Paulette Meylan a réintégré les rangs des chanteurs qu'elle avait momentanément quittés.

M. Alain Golay est le quatrième président de la société après MM. Samuel Rochat dit « Mumu », Charly Rochat et Charly Brocart.

Cette soirée anniversaire fut également animée par l'illusionniste et ventriloque Jean de Merry. Son impertinente Clarence et sa timide Daisy remportèrent un franc succès.

G. H.



TOURDION

modèle révisé, Les Chansonniers 85

ANONYME

Pierre ATTAINGNANT

- Vous pourriez pas chanter quelque chose de plus raisonnable ?

Lento, mollement, sans couleur

S
A
T
B

De l'eau chaude et un saucis allons ver voi n' ou mont' ou cemo -
 Ca - mo - mi - ti il eul dou -
 Dou - ce - ment, la vas - se
 Dou - ce - ment, bis - cuit mou, de

FIN

mil... le un petit bûche d'eau, de l'eau chau - de.
 ce - ment, il ne faut pas abuser dou ce - ment.
 tte - de, il ne faut pas a bu - ser.
 l'eau chau - de, glou - glou, ca - mo - mi - le.

- Faut pas abuser... mais vous pourriez quand même chanter quelque chose de raisonnable et qui tienne au ventre... comme on mange chez nous, quoi...

Va - che - rin, es - car gots, crissis de gre -
 va - che - rin, ca - fe' au
 va - che - rin, ca - fe' au

nouille, avec du pain frais, bon appétit, san - té!
 lait, du pain frais, es - car gots, san - té!
 lait, du pain frais, es - car gots, san - té!
 lait, du pain frais, es - car gots, san - té!

N.B. - Ces paroles ont été ajoutées en utilisant, autant que possible, des chansons à boire du XVI^e siècle, afin de pouvoir chanter ce Tourdion écrit à l'origine pour des instruments.



Un Chœur-Mixte longtemps sous la direction de M. Gilbert Reymond, directeur, et sous la présidence de Charly Rochat.





Société de Jeunesse

Elle se crée en 1969 et acquiert d'emblée une place importante au village de par ses activités, soirées en particulier, et par l'organisation de diverses manifestations sportives d'importance, notamment le Giron des Jeunesses Campagnardes du Nord vaudois.

Ses débuts, qui finalement sont très mal connus, sont relatés par quelques documents :

Cher camarade de jeunesse,

Tu te demandes peut-être pourquoi ce groupement. Tu t'es sûrement comme nous, ^{aperçu} qu'entre jeunes du Pont et des Charbonnières et même à l'intérieur de chaque village l'on se connaît tout juste, et encore seulement entre jeunes des années d'école les plus proches.

Pour essayer de palier à cette situation qui est tout de même regrettable dans une région qui apporte peu d'occasions de se divertir, même pendant les weekends, quelques-uns d'entre nous ont proposé de créer une société des jeunes des deux villages.

L'idée a déjà fait un peu de chemin et c'est ce samedi qu'a lieu la première sortie à laquelle tu es invité (e).

Le principal but est de permettre aux jeunes de se connaître, de se faire des copains, des copines, de trouver d'autres jeunes partageant les mêmes idéaux, les mêmes obs, les mêmes sports, etc.

Pendant cette première séance, il est réservé un court instant à la partie administrative. Après tu participeras à des jeux et à un repas tout spécial.

Tu t'étonneras peut-être de devoir apporter quelques victuailles pour cette soirée. Mais comme la société n'existe pas encore ou qu'à l'état latent, qu'elle ne possède rien, ni argent, ni bien, il n'est pas possible de puiser dans la caisse ! Nous avons pensé plus simple et plus original d'indiquer à chacun ce qu'il doit apporter afin de composer un menu tout de même intéressant pour le moins de frais possibles.

Nous souhaitons vivement que tu répondes à notre invitation et nous nous réjouissons de te voir parmi nous tous.

Avec nos meilleurs saluts.

10 jeunes des deux villages.

Par mauvais temps, renvoi au samedi 28 juin.

En cas de doute tu peux t'adresser à:

Au Pont, J-J. Bardet Tél 85 13 76

Aux Charbonnières, Daniel Rochat Tél 85 13 61

P.S.

Tu trouveras ci-joint les statuts provisoires et nous espérons que tu ne seras pas choqué par la rigueur juridique. Mais ce genre de texte n'a rien de commun avec des dessins et les textes de Bosc ou de Sempé.

STATUTS PROVISOIRES

GROUPEMENT DE JEUNESSE PONT-CHARBONNIERES

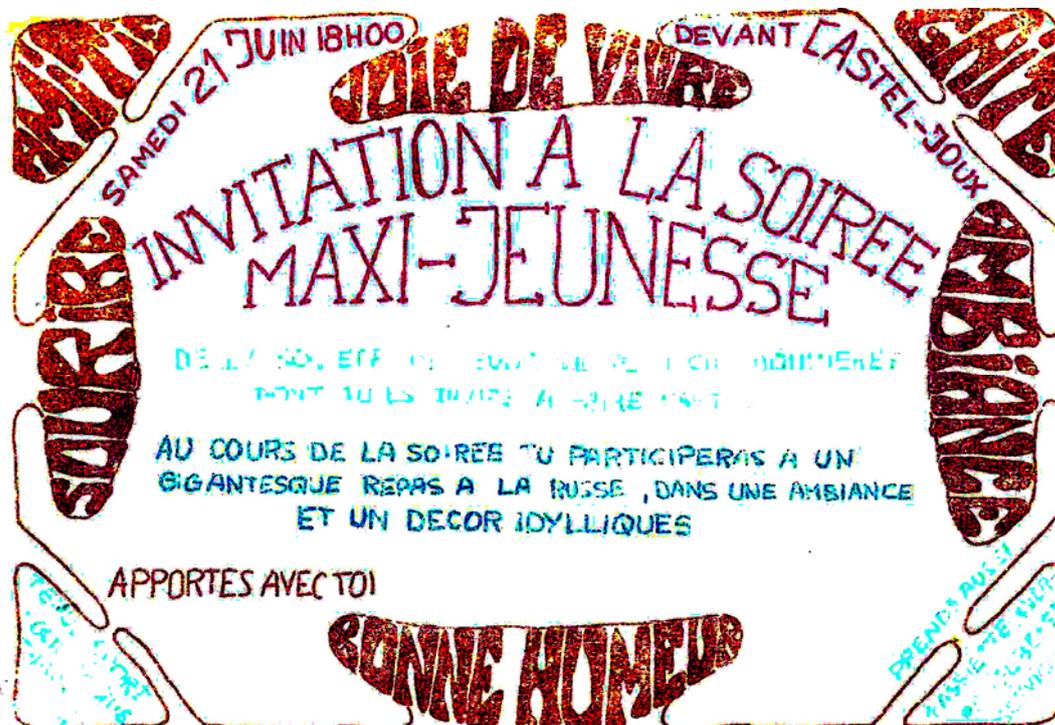
- 1) Le groupement de jeunesse a pour but principal de créer un rapprochement et des liens entre les jeunes du Pont et des Charbonnières.
- 2) Le groupement se compose de membres actifs.
- 3) Pour faire partie du groupement de jeunesse il faut:
Etre âgé d'au moins 16 ans.
Avoir payé sa cotisation annuelle.
- 4) D'une façon générale le membre qui ne paie pas sa cotisation avant le 1er juin ne fait plus partie du groupement. Mais le comité peut prendre toutes décisions à ce sujet.
- 5) Toutes les fonctions sont entièrement gratuites. Par contre chaque membre aura la possibilité de se faire restituer de ses débours par le caissier sur présentation d'une facture détaillée et signée de la main du président.
- 6) Les affaires générales du groupement seront gérées par un comité pris dans son sein, nommé par lui et composé comme suit: un président, un vice-président, un caissier, un secrétaire et 5 autres adjoints.
- 7) Les assemblées sont décidées par le comité lorsqu'il juge nécessaire. Elles seront convoquées par ordre oral ou écrit, par le secrétaire; une semaine avant et 3 jours avant pour celles du comité. L'assemblée peut être convoquée à la demande des 2/3 des membres.
- 8) Toutes les nominations faites par le groupement auront lieu à mains levées et aux bulletins secrets si la majorité des membres présents en fait la demande. Elles seront à la majorité absolue au 1er tour et à la majorité relative au second.
- 9) Pour que les décisions soient valables et obligatoires, il faut que la majorité plus 1 des membres soient présents.
- 10) Dans toutes assemblées aucun membre ne pourra émettre son opinion sans que la parole lui soit accordée par le président.
- 11) Les absents ne pourront formuler aucune plainte sur les décisions qui auront été prises dans l'assemblée, lorsque la marche prescrite aux articles aura été observée.
- 12) Tout membre qui exerce une fonction lors d'une manifestation doit respecter son engagement à défaut de quoi il y aura sanction prise par le comité.
- 13) Tout membre quittant le groupement n'a droit à aucun dédommement de ce dernier.
- 14) Le groupement peut organiser des manifestations. Il est interdit aux membres d'organiser des bals ou autres manifestations à leur bénéfice.
- 15) Seront admis membres du groupement les jeunes faisant partie des villages du Pont et des Charbonnières.
- 16) La cotisation annuelle est de 50F, somme qui doit être versée dès l'entrée au sein du groupement ou à la 1ère assemblée de l'année.
- 17) La dissolution du groupement peut être prononcée par décision de l'assemblée à la majorité des 2/3 des membres.

- 18) Chaque membre est tenu de se soumettre aux présents statuts ainsi qu'aux changements qui pourraient y être apportés.
- 19) Ces présents statuts régissent toutes les matières auxquelles se rapportent la lettre ou l'esprit de l'une de ses dispositions.

LE COMITE

- I) Il est chargé de faire exécuter les décisions et de préparer les rencontres.
- II) Le comité ne peut délibérer que si 5 membres sont présents: le président et 4 membres,
- III) Les membres du comité seront nommés 1 fois par an par l'assemblée générale.
- IV) Le secrétaire doit tenir à jour les procès-verbaux. Le caissier est responsable des comptes et de la caisse. Il devra faire part des comptes après chaque manifestation.
- V) Une commission de 3 membres sera nommée et chargée de vérifier les comptes de la société une fois par an et en faire rapport écrit à l'assemblée générale.

Les Charbonnières, le 4 juin 1969





Préparation des affiches avec Muriel Lugrin – Christiane Locatelli – Gilbert Rochat dit Gibus et André Rochat

La Jeunesse des Charbonnières connaîtra aussi son heure de gloire en participant à l'édition 1982 de Jeux sans frontières se déroulant à Dubrovnik :

JEUX SANS FRONTIÈRES Les Charbonnières^{21 MAI 1981} en lice

La Société de jeunesse des Charbonnières et environs a donné sa soirée annuelle samedi dernier en la grande salle du village. Après une introduction rocambolesque illustrant l'une des assemblées de la société, le président Olivier Lugin a salué son auditoire.

Au cours de son allocution, il a relevé que les Charbonnières participent à l'une des émissions TV Jeux sans frontières. Cette nouvelle a fait sensation dans la salle sous forme de chaleureux applaudissements.

Le programme de la soirée s'est déroulé en deux temps. Jeux sans frontières, précisément, revue anticipée, en première partie. Après les hymnes nationaux de chaque pays, des sketches ou productions de gymnastique ont été présentés.

A l'entracte, chacun a été convié au

verre de l'amitié à la petite salle. En deuxième partie, on a repris la bonne tradition et c'est une pièce en un acte de J. Girard que nous ont invité à voir Claire Lugin, Eliane Dubey, Yvan Rochat, Olivier Lugin, Gérard Paradis.

Le public a aimé « Joséphine, je vous aime ! » comédie vivante, bien de chez nous, jouée par d'excellents interprètes. Le bal, conduit par l'Ensemble J. Berry, a mis le point final à cette sympathique soirée. — (cp)

LA VALLÉE AUX JEUX SANS FRONTIÈRES Combiens en Yougoslavie

Le 9 juin, vous pourrez suivre à la télévision les exploits — du moins le souhaite-t-on — de l'équipe de la vallée de Joux: elle représentera notre pays dans l'étape yougoslave de Jeux sans frontières.

L'idée d'une participation combière à cette émission populaire mais controversée est partie d'une discussion au sein de la Société de jeunesse des Charbonnières. Olivier Lugin, dit « Le Long », prit les choses en main, multiplia les démarches pour que l'idée se concrétise. Parallèlement, il fallut établir un budget et en assurer la couverture. C'est chose faite grâce au soutien de l'Office du tourisme de la Vallée et aux trois communes du district qui ont versé une contribution proportionnelle à leur population.

Le budget de 6000 fr. englobe l'équipement des concurrents, les cadeaux qu'il faut traditionnellement offrir aux équipes étrangères et aux officiels.

C'est en janvier dernier seulement que les Combiens eurent confirmation que leur candidature, déposée en mars 1981, était retenue. Dès lors, il fallut faire dili-

gence pour constituer une équipe de sept garçons et de quatre filles.

Après une série d'entraînements collectifs et intensifs dirigés par Patrick Cotting, des épreuves de sélection interne permirent de procéder au choix des meilleurs en fonction de tests physiques, d'équilibre et d'habileté.

L'équipe se compose de Jean-Paul Bolomey, instituteur, Yvan Rochat, poseur de sols, Olivier Rochat, agriculteur, Richard Golay, agriculteur, Lionel Baruchet, employé de banque, Jean-Victor Bonny, menuisier, Patrick Cotting, installateur sanitaire, Ariane Rochat, vendeuse, Diana Locatelli, employée de bureau, Dominique Claire Zappelloni, pharmacienne, Eliane Dubey, enseignante. Le menuisier Olivier Lugin,

coach, figure également dans le registre des remplaçants en compagnie de Gilles Rochat, employé PTT, et d'Erica Rochat, employée de banque. Tous les membres de l'équipe sont des sportifs.

La délégation suisse sera emmenée par MM. Jean Fantoli, directeur de l'Office du tourisme, et Bernard Muller, municipal à L'Abbaye. Elle sera moralement soutenue par une quinzaine d'accompagnants.

L'équipe partira en car, le vendredi 4 juin. Après une répétition générale, lundi 7 juin, l'émission se a enregistrée mardi et diffusée mercredi 3 juin. L'équipe sera de retour le vendredi 10 au soir. La réception que préparent les autorités du village sera proportionnelle à la performance réalisée. — dr-G. H.



L'équipe de la Vallée.

Entre l'effort et le farniente



Que d'efforts !

J.-Cl. Curchod

De vendredi soir à dimanche, la commune des Charbonnières a été envahie par des centaines de jeunes gens venus se détendre et se confronter lors des joutes habituelles aux jeunes campagnardes. Ce quatrième et dernier giron vaudois de la saison a remporté un vif succès.

Pour étancher la soif du nombre considérable de participants et de supporters, les organisateurs avaient dressé, outre la cantine, une seconde tente faisant office de bar. Ce giron du Nord remporte année après année un franc succès. Il est vrai que la société des Charbonnières existe depuis une quinzaine d'années et que le lieu se prête autant aux confrontations sportives qu'au farniente, entre le lac Brenet et les contreforts boisés.

La participation féminine, quoique discrète, a été remarquée dans quelques disciplines, tels le cross et le saut. Les éliminatoires de football ont été disputées samedi déjà. Par match de deux fois douze minutes, les meilleures des 44 équipes se sont classées. En athlétisme, plus de 200 participants étaient inscrits. Sans culotte de toile ni sciure, les lutteurs se sont succédé sur le petit stade improvisé, stade à l'intérieur duquel, enfin, les concurrents de la traction à la corde se sont mesurés.

Alcool autorisé

Quelques équipes disposent de membres concurrents rappelant le Colosse de Rhodes ou Obélix... selon les lectures auxquelles on se réfère. Ces équipes-là ont l'efficacité du treuil et déclenchent l'admiration. Mais les ovations vont en définitive à ces équipes pour lesquelles le résultat est incertain, où la victoire se fait à l'usure et dont les cloques entraînent la défaillance.

Après quelques tracasseries et paperasseries, ce giron du Nord a obtenu pour la première fois le droit de débiter des boissons dont le degré alcoolique dépassait le « pour-cent » de la canette, sans toutefois atteindre celui du pastis. « Une première qui fera jurisprudence », comme l'a dit M. Olivier Lugrin, président du comité d'organisation, le sourire aux lèvres. L'orchestre Ackbugn's a entraîné toute la jeunesse les trois soirs jusque tard dans la nuit. — *dr*

Charbonnières-Variété aura curieusement toute son activité à la Grande Salle du Séchey. Groupe créé en 1977, avec pour animateurs essentiels Gilbert Rochat dit Gibus et Laurent Lugrin.

Exploit (coûteux) de faire venir Ricet Barrier à la Grande Salle du Lieu.

La Société de boules « La Cigogne », lieu d'entraînement au Cygne, était en activité dans les années septante où se délassait à l'époque notre laitier Agéonor Grobet.

Le Centre Nordique du Risoud fut fondé en 1978, depuis lors devenu le Centre Nordique des Charbonnières. La première appellation était plus romantique, mais on pensait très certainement que les profondeurs insondables de notre Risoud mythique étaient capables d'effrayer les skieurs !

Le Football-Club Pont Charbonnières fut créé en 1980. Intégré depuis lors au Football-Club Vallée de Joux. La société avait pour terrain celui du Brenet, à l'arrière du village.

20 JUIN 1978

Un deuxième club de football à la Vallée : le FC Pont-Charbonnières s'est constitué

Le 19 août, le FC Pont-Charbonnières disputera contre le FC Baulmes un match amical. Ce sera aussi la première rencontre officielle jouée sur le terrain récemment aménagé derrière le village des Charbonnières, au bord du lac Brenet. A cette occasion, le nouveau club inaugurera ses maillots. Ainsi porté sur les fonts baptismaux, le FC Pont-Charbonnières pourra aborder le championnat de 5e ligue.

Jusqu'alors, l'activité footballistique combière se concentrait à l'autre extrémité du lac, où le FC Le Sentier, devenu depuis quelques années le FC Vallée de Joux, drainait les talents de toute la région, ou presque.

L'idée de constituer un club de football aux Charbonnières n'est pas récente. Mais sa concrétisation était liée à un élément primordial : le terrain de jeu. A cet égard, les exigences scolaires ont joué un rôle décisif. Afin que les élèves puissent bénéficier des

heures de gymnastique auxquelles ils ont droit, la commune a été invitée à aménager des installations sportives : piste de 100 m., fosses de réception pour les sauts, terrain de handball. Elle a saisi cette occasion pour réaliser, en collaboration avec le village des Charbonnières, un terrain de football qui répondait aux aspirations de nombreux jeunes se distinguant lors des tournois de football organisés dans le cadre des Jeunesses campagnardes.

Ces installations ont impliqué un investissement d'environ 75 000 fr., couvert par la commune (40 000 fr.), le village (20 000 fr.) et un subside (15 000 fr.). Toute cette infrastructure sportive, dont le terrain de football (45 m. sur 39 m.) étant aujourd'hui achevée, le FC Pont-Charbonnières a pu être constitué le 13 mai dernier.

Le club s'est donné un comité qui se compose de MM. Dominique Bonny, président ; Bernard Rochat, vice-pré-

sident ; Lionel Baruchet, secrétaire ; Jean-Pierre Raymond, caissier ; Gérard Paradis, chef du matériel. Pour sa première saison, le club aura un effectif d'une vingtaine de joueurs du cru, dont certains sont revenus au bercail après avoir évolué sous d'autres couleurs.

L'entraînement a été confié à Werner Spiri, du Pont, qui est au bénéfice d'une longue expérience. Une équipe sera inscrite dans le championnat de 5e ligue, le club envisageant de constituer une équipe de juniors dès la saison 1979-1980. A noter que les deux clubs combières ont passé une convention réglant les transferts des joueurs entre eux. Il n'est pas exclu qu'une collaboration s'instaure en ce qui concerne la formation des jeunes footballeurs.

Sur le plan financier, le nouveau club disposera de subsides des communes du Lieu et de L'Abbaye. Le village des Charbonnières apporte son appui en prenant à sa charge l'entretien du terrain (il a acheté une tondeuse) et en mettant la grande salle à disposition du club (vestiaires). Mais c'est surtout auprès de ses supporters — ils sont déjà nombreux — que le FC Pont-Charbonnières entend trouver un indispensable appui financier.

G. H.



Le comité du nouveau club combière. De gauche à droite on reconnaît : MM. Bernard Rochat, vice-président, Gérard Paradis, chef du matériel, Dominique Bonny, président, Lionel Baruchet, secrétaire, Jean-Pierre Raymond, caissier.

Les Charbonnières : vers un double anniversaire Inauguration officielle du terrain de football

Une double manifestation aura lieu, ce week-end, aux Charbonnières, à l'occasion du dixième anniversaire de la Société de jeunesse et du premier anniversaire du F.-C. Pont-Charbonnières. Dans le cadre de cette manifestation, il sera procédé à l'inauguration officielle du terrain de football.

1979

La Société de jeunesse a été créée en 1969 par une poignée de copains du Pont et des Charbonnières. Guy Juriens en fut le premier président. La société fut admise au sein de la Fédération vaudoise des jeunes campagnardes en 1970. En 1972, elle a organisé le Giron du Nord et, en 1974 et en 1978, le camp de ski de la fédération. Bernard Rochat, Dominique Bonny (actuellement président du F.-C. Pont-Charbonnières) et, depuis 1977, Olivier Lugin, ont présidé ou président la société. Seule société de jeunesse de la vallée de Joux, celle-ci a un effectif de 43 membres du Pont, des Charbonnières, bien sûr, mais aussi du Lieu, du Sentier et du Bras-sus.

En dix ans, les jeunes Combiens ont glané bien des lauriers. Il suffit d'évo-

quer les exploits sportifs de « Dédé » Rochat à la lutte, les excellents résultats de l'équipe de football et les performances de Richard Golay au cross ou de Lionel Baruchet en athlétisme, pour s'en persuader.

D'autres activités ont été organisées par la Société de jeunesse, notamment des représentations théâtrales. Celle de cette année a pris la forme d'une rétrospective des faits saillants qui ont marqué les dix ans d'existence de la société. On y évoqua notamment la fouille (1012 mètres de longueur) effectuée en 1970 par les membres de la jeunesse pour changer la canalisation d'une fontaine. La société reçut 2000 francs pour son travail, ce qui lui permit d'acheter son drapeau, inauguré en 1971.

Le F.-C. Pont-Charbonnières est

beaucoup plus jeune puisque officiellement constitué en 1978 par une équipe dans laquelle on retrouve plusieurs membres de la Société de jeunesse. Le club a disputé son premier championnat en cinquième ligue; il l'a terminé au troisième rang de son groupe.

La manifestation du week-end permettra de procéder samedi à l'inauguration officielle du terrain de football avec une rencontre entre les réserves du Lausanne-Sports et Martigny. Le match, dont le coup d'envoi est fixé à 14 h. 30, sera précédé du départ d'une montgolfière. Un groupe de parachutistes apportera le ballon du match. Opération assez délicate, le terrain de football étant situé entre les lacs de Joux et celui du Brenet.

Samedi soir, dans le cadre d'un bal conduit par les Moonglow, on assistera à des démonstrations de rock acrobatique. Dimanche, les épreuves sportives fédérées sont prévues; cross, lutte, traction à la corde. — dr

Le FC Pont-Charbonnières inaugure 21 VII 1987

Cartes à la place du ballon

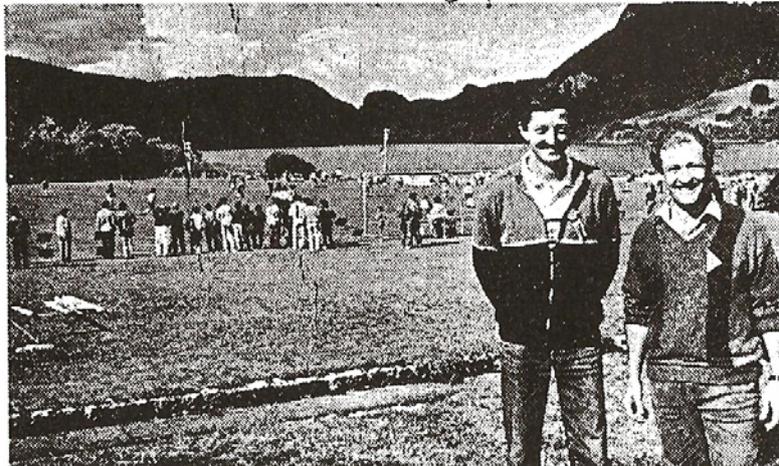
L'inauguration du terrain du Brenet, aux Charbonnières, a été copieusement arrosée. Les caprices de la météo ont perturbé des festivités qui s'achèveront mercredi avec un match opposant le Lausanne Sports aux champions d'Ecosse, les Glasgow Rangers.

Le terrain de football des Charbonnières, situé au bord du lac Brenet et dominé par la Dent-de-Vaulion, a été aménagé en 1974 par le village des Charbonnières pour répondre aux besoins scolaires. Cette réalisation a engendré, en 1978, la constitution d'un club de football. Présidé dès l'origine par Dominique Bonny, le

club aligne actuellement deux équipes en championnat de IVe et de Ve ligues.

Très sollicité, le terrain a subi une remise en état partielle en 1982. Dès 1985, le club a entrepris des démarches en vue d'un réaménagement complet de la surface de jeu. Les travaux ont été entrepris l'an passé. Le

21 juillet 87



Olivier Lugin, président du comité d'organisation, et Dominique Bonny, président club, devant le terrain que domine la Dent-de-Vaulion.

terrain a été agrandi. Des mouvements de terre ont permis de réaliser, au laser, une surface parfaitement plane.

La dépense (80 000 francs) est couverte par des subsides des communes du Lieu (31 500 francs), de l'Abbaye (10 000 francs), du Sport-Toto (20 000 francs) et un emprunt.

Avec Daina

Sous la présidence d'Olivier Lugin, un comité d'organisation avait préparé une grande fête inaugurale. Vendredi, le match de football entre les autorités du Lieu et de L'Abbaye s'est achevé sur un score (1-1) qui ne créa aucun contentieux entre les communes. Il a été arbitré par André Daina qui avait repris le sifflet pour la circonstance. Une autre partie, officielle, a été arbitrée par Charles-Louis Rochat. Pierre Cevey, conseiller d'Etat, Gil Berney et Bernard Rochat, présidents des Conseils communaux de L'Abbaye et du Lieu, Noël Allaz, président de l'Association cantonale vaudoise de football, ont joué le jeu avec fair-play.

Les pluies du samedi provoquèrent l'annulation du tournoi de football qui a été remplacé par un match... aux cartes. Dimanche après-midi sous un soleil retrouvé, les Espoirs du Lausanne Sports ont disposé d'ES Malley (4-2). Mais le point fort de cette inauguration sera, mercredi à 19 heures, le match Lausanne Sports - Glasgow Rangers. — dr-G. H.

Le **Tennis-Club**, fondé en 1981, a positionné son court de même à l'arrière du village.

Sociétés d'utilité publique, philanthropiques et religieuses

Toutes les sociétés « économiques » en rapport avec l'agriculture, figureront dans le chapitre traitant de ce sujet. On cite : les sociétés de fontaine – la société des regains – la société de laiterie ou de fromagerie (sujet à part vu son importance) - Syndicat agricole des Charbonnières – Syndicat de drainage du vallon de la Sagne – Réunion parcellaire –

Notons encore, société dont l'histoire a été traitée en temps et lieu : société des ténementiers du four des Charbonnières –

Conseil de paroisse

Devenu de district depuis la dernière réorganisation pastorale du canton.

Le conseil de paroisse du Lieu naît probablement au début du XIXe siècle, sitôt les Bernois retournés sur leurs terres. Nous ne découvrons cependant une certitude d'existence qu'avec les premiers procès-verbaux qui datent de 1854.

Cette organisation a finalement une organisation assez similaire à celle d'une commune, avec un Conseil de Paroisse pour exécutif, et des Assemblées de Paroisse pour le législatif. Présence aussi d'un président et d'un secrétaire pour chacune des deux entités, et pour le Conseil de Paroisse en plus un caissier. En ce dernier, avec des représentants de chacun des trois villages, siège aussi en permanence le pasteur.

L'histoire de la Paroisse du Lieu n'a jamais été faite.

Les darbystes

Profitons de cette entrée religieuse pour signaler l'existence d'un mouvement darbyste aux Charbonnières depuis le milieu du XIXe siècle. Il est probable que des citoyens de ce village furent en contact avec Darby à Lausanne, et que celui-ci, par des propos percutants, sut les convaincre d'adhérer à leur mouvement.

Celui-ci put résister vis-à-vis de la toute puissance de l'église nationale dès cette époque et jusque dans les années vingt, avec quelques survivances jusque même dans les années soixante.

La famille centrale de ce mouvement, les Pitôme, a vu bon nombre de ses membres sortir du cadre étroit de la Vallée, les descendants de ceux-ci faisant toujours partie de la congrégation.

Les salutistes

Moins bien vu de la population encore que les précédents. Eurent une activité dans la région très fortement contestée, tout au moins en ses débuts, et le vieux Jules-Jérémie n'étant pas le moindre des opposants, dès les années huitante du XIXe siècle.

Une tolérance peu à peu accrue put permettre cependant à une section de fanfare, venue sauf de Vallorbe, de proposer ses concert avec quelque liberté.

Ceux-ci se donnaient, et on ne sait trop pourquoi, toujours devant la Coopérative du village. La musique était bonne, les uniformes rutilants, il y avait là un certain panache qui impressionnait autant que le courage de ces hommes et femmes qui prêchaient leurs vérités envers et contre tout.

Les groupuscules n'eurent ainsi pas toujours de facilité dans une population traditionaliste pour laquelle mettre un pied hors du chemin n'est pas loin d'être un crime impardonnable.

Les témoins de Jéhovah semblent avoir pris la relève, qui passent de porte en porte, sont bien reçus, sont mal reçus, mais n'en gardent pas moins l'espoir de faire des émules. Et c'est de cette manière que Réveillez-vous et la Tour de Garde, deux de leurs journaux, pénètrent en notre localité.

Le mouvement scientiste n'eut que peu d'adeptes et resta toujours profondément marginal.

Tandis que les arrivés de religion catholique se faisaient toujours plus nombreux, qui eurent à leur disposition d'abord la chapelle du Brassus, puis celle du Pont et enfin la dernière, du Sentier. Il ne semble pas qu'ils aient été gênés d'une façon quelconque dans l'exercice de leur religion. Il est évident qu'ils avaient le nombre pour eux et qu'ils n'ont jamais tenté d'utiliser l'une ou l'autre de nos églises pour célébrer la messe. En fait deux religions parallèles et en bonne harmonie, mais point de fusion envisageable.

Les membres de l'Eglise livre, en sont temps, furent-ils nombreux au village ? Nous n'en savons rien tout en sachant que dominait l'église nationale menée parfois par des pasteurs convaincus et têtus ! C'était d'époque.

Catéchismes tenus tout anciennement à l'église du Lieu. Vint l'époque où l'on pensa avec raison qu'il était plus facile de déplacer un homme, même s'il était représentant de Dieu sur terre, que toute une troupe d'adolescents. De là découle un catéchisme local qui cessa pourtant en 1961-1962 pour s'en retourner au Lieu. Comme quoi l'histoire n'est jamais finie.



Une confirmation en 1926, avec quelques célébrités de notre village que les anciens auront connues, comme Ritol (Henri Rochat) – Gaston Rochat laitier – Jean Rochat – Suzanne Rochat-Perret – Suzanne Candaux dite plus tard Suzanne de la gare – Malou de l’Epine, etc... Pasteur Gubéran. Parmi les conseillers de paroisse, Jules-Jérémie Rochat deuxième du nom.

Bourgeois des Charbonnières

Ne feront jamais beaucoup parler d’eux, simplement qu’un temps, au XIXe siècle surtout, on établissait deux comptabilités différentes dans le cadre du village. Il y avait les comptes généraux, concernant l’entier de la population, et les comptes des bourgeois, en rapport avec ceux qui étaient originaires du village ou qui en avait acquis la bourgeoisie contre monnaie sonnante et trébuchante.

Croix-Bleue, section les Charbonnières (1905)

Nous n’avons pratiquement aucun document pour prouver l’existence de ce groupe, dont l’activité est souvent liée, on le suppose, à la Société suisse de Tempérance, section de la Vallée de Joux, qui organisait des réunions aux Epinettes déjà à la fin du XIXe siècle. Par mauvais temps, celles-ci avaient lieu à l’église du village. Cette ou ces sections sont aussi peut-être parfois nommée « L’Espoir ». bref, nous nageons là dans un brouillard épais.

Simple certitude, ces retrouvailles avec culte aux Epinettes, en une clairière qui prit bientôt le nom de l’organisation : « La Tempérance ».

Ces assemblées devaient se poursuivre au moins jusqu’à la fin des années cinquante.

On n'en possède malheureusement aucune photo.



La Croix-Bleue aux Epinettes, à quelque trois cent mètres du lieu de réunion ordinaire de la Tempérance.
L'exaltation est de taille qui nous fait penser ici au départ d'un groupe de Croisés pour la Palestine et Jérusalem !

L'Union Chrétienne des Charbonnières

Il exista probablement plusieurs groupements religieux, à partir de la fin du XIXe siècle, dont nous n'aurons pas connaissance de tous.

Voici néanmoins l'Union Chrétienne des Charbonnières, en activité probablement vers 1910, dont les buts sont les suivants :

L'Union Chrétienne des Charbonnières se rattache au faisceau des Unions chrétiennes du Canton de Vaud.

Elle a pour but l'avancement du règne de Dieu, le développement de la vie spirituelle parmi les jeunes personnes et cherche à les faire arriver à une plus grande connaissance de la Bible. Son plus grand désir est de s'appliquer cette parole de Jésus : « Je vous dis en vérité que si deux d'entre vous s'accordent sur la terre en mon nom pour demander quelque chose, selon ma volonté, elle leur sera accordée par mon Père qui est dans les Cieux. Car là où deux ou trois sont assemblés en mon nom, je suis au milieu d'eux pour les bénir ». Math. 18 & 19.

Suivent les 16 points du règlement que suit la conclusion :

Encourageons-nous mutuellement à confesser au dehors que nous sommes des disciples de Jésus. Travaillons à ce que notre conduite soit en rapport avec notre profession. Soyons une petite armée bien unie avec le drapeau du Christ à

notre tête. Avec Lui, si nous sommes fidèles, nous serons fortes pour combattre le bon combat de la foi.

Qu'Il veuille donc faire descendre sur notre Union ses bénédictions paternelles, afin qu'elle puisse prospérer et grandir dans le chemin de la vie chrétienne.

Société de Développement

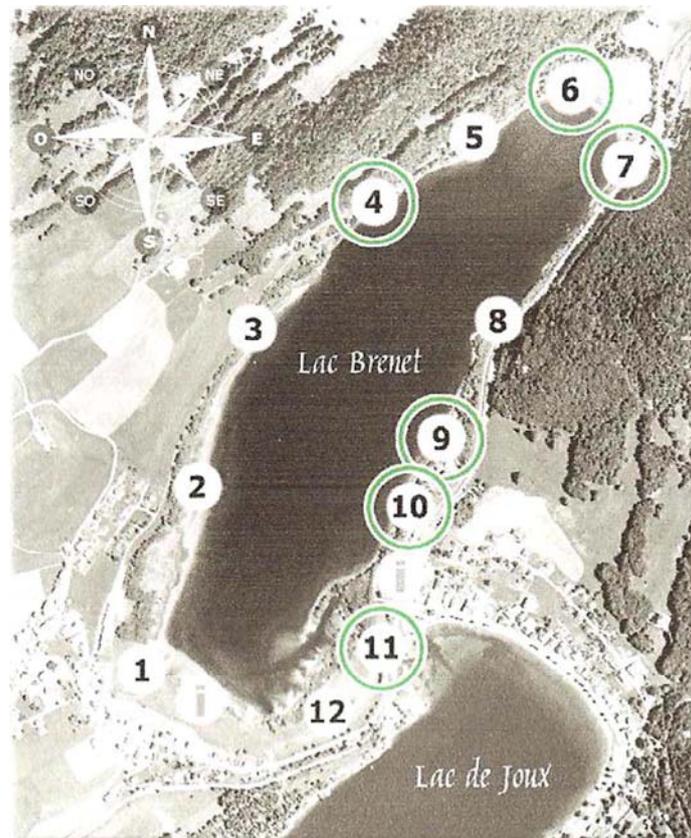


Créée en 1909. Eut pour première tâche d'établir un chemin digne de ce nom entre Bonport et la Tornaz. Chemin que par ailleurs l'on utilise encore au grand plaisir de tous les promeneurs faisant en nombre le tour du Lac Brenet.

La Société de Développement des Charbonnières participa à l'installation de bancs sur les beaux sites du village. S'occupa d'embellir quelque peu le village. Géra la plage et son radeau. Participa au réaménagement de la Palestine.

Dernière grande tâche encore en concrétisation pour la seconde moitié, l'installation d'une douzaine de panneaux dans le cadre du circuit touristique et didactique du lac Brenet. Textes et photos Rémy Rochat – avec l'apport de divers -, réalisation graphique : Pierre Cotting.

Inventaire du sentier didactique du Lac Brenet – une réalisation de la Société de Développement des Charbonnières –



1. Arrière des Charbonnières - Mines de fer
2. Plage du village – Poissons. Pressenti : Jean-Daniel Meylan
3. Entonnoir Neuf – Botanique. Pressenti : Charles-Hector Nicole
4. **Bonport – Site industriel -**
5. Cave à la Metsire – Entonnoirs
6. **Tornaz – Fabrication et transport du charbon de bois**
7. **Tornaz, prise d'eau – Utilisation des eaux des lacs de Joux et Brenet**
8. Grenouille – Géologie. Pressenti : Jean-Paul Guignard
9. **Glacières – Histoire des glacières**
10. **Hangar CFF – Le train à la Vallée de Joux**
11. **Le Pont de la Goille – Histoire du pont de la Goille**
- 11bis. Quai - La navigation sur le lac de Joux
- 11ter. Grève et roseaux - Pégase
12. Bord du lac Brenet – Oiseaux. Pressenti : Laurent Willenegger



Voirie

A Messieurs les Abonnés

Cotisation du service de voirie,
pour le II semestre 19 55

305
Fr. 6.--

Nous prions Messieurs les abonnés de bien
vouloir verser la somme ci-dessus au plus tôt, en utilisant
le bulletin ci-joint.

Veillez agréer MM. nos salutations empressées.

Vos dévoués:
Sté de Développement.



Le village des Charbonnières inaugure une place de jeux de conte de fées

30 mai 1954

De jeunes pères se sont mobilisés pour compléter les structures sportives et récréatives.

«**Q**ue vous soyez parents, enfants petits et grands, joueurs néophytes ou simplement observateurs intéressés, désormais vous trouverez ici toujours place pour vous défouler et vous détendre agréablement dans un cadre idyllique.» C'est ce qu'a souligné Olivier Lugin, président du village des Charbonnières, lors de l'inauguration de la place de jeux des Crettets.

Idyllique... le qualificatif n'a rien de dithyrambique. Il reflète une réalité: c'est au bord du lac Brenet, sous une Dent-de-Vaulion prête à mordre quiconque oserait porter atteinte au site, qu'ont été aménagées, dès 1976, les installations sportives et récréatives villageoises.

Parce que le site est idyllique, les jeunes mamans aiment à s'y rencontrer avec leur progéniture. Elles trouvaient que la place de jeux devait être complétée. Formulée lors de l'assemblée générale de la Société de développement, la requête fut rapidement satisfaite. Commune, village, entreprises et particuliers y allèrent de leur écot pour financer une tour avec passerelle et toboggan. Et une dizaine de jeunes parents s'impliquèrent pour la mise en place du ouvrage. «Les heures passées aux Crettets ont généré des rentrées fort nocturnes occasionnant un gros manque de sommeil pour certains ouvriers», a précisé Olivier Lugin lors d'une inauguration qui a donné lieu à des concours et réjouissances pour petits et grands.



Olivier Lugin, président du village, devant le nouveau jeu

G. M. F. □

Groupe de jeunesse de la paroisse

Aucun document, donc aucune certitude d'une organisation parfaitement établie et pouvant laisser des traces écrites, compte-rendus ou comptabilité. Par contre des photos nombreuses montrent ce genre de réunion qui se tient souvent dans la nature et s'offre même des buts un peu plus lointains que la Vallée.

Nous pouvons ainsi retracer presque par le menu grâce à une série de photos la fameuse course du Groupe de jeunesse au Suchet du 15 août 1926. Événement marquant pour tous ces jeunes se retrouvant ensemble pour une pistée qui allait réclamer d'eux force courage et patience.

Course évoquée par nous en 1970 avec Roland Lugrin, l'un des participants, tout étonné de retrouver 44 ans plus tard des photos qu'il n'avait jamais vues !



Une ambiance du tonnerre au chalet du Suchet où l'on peut se restaurer.



Une pause est la bienvenue sur ce que l'on suppose être le sommet du Suchet.



Quelques beaux brins de filles qui vous donneraient envie de monter sur n'importe quel Suchet ! Tout à droite, avec la moustache, Roland Lugin, notre interlocuteur d'un presque un demi-siècle plus tard.

Association pour la construction et l'exploitation du local des Charbonnières

Devient le Comité du local des Charbonnières en 1937.

La construction d'un local avait déjà été projetée en 1928 où l'on imaginait un bureau de poste avec appartement et salle de société. Un premier projet avait été couché sur papier par R. Devaud, architecte à Lausanne. Aucune suite.

Le Comité du local se crée dix ans plus tard, en 1937 et finance la construction avec un prêt initial du village des Charbonnières qui reprendra le bâtiment à sa charge quelque quinze ans plus tard.

Le local devint le point central du village, en quelque sorte, en permettant à toutes les sociétés de pouvoir y pratiquer des activités sportives ou culturelles tout au long de l'année.

La construction de ce bâtiment s'inscrit naturellement dans un vaste mouvement qui anime non seulement presque toutes les localités de notre Vallée, mais aussi celles du Plat Pays on le suppose. On ne peut plus rester en arrière.

Il y a le local, il y a aussi le rideau et surtout les décors, les derniers en date, très poétiques, malheureusement bousillé par un tout petit amateur.

Ces décors qui très manifestement avaient imagé notre enfance.

=====

Mesdames, Mesdemoiselles,

Le comité d'initiative pour la construction d'une grande salle à l'usage des Sociétés Locales, après un travail ardu est enfin arrivé à obtenir la confiance et l'appui de notre population, pour la mise en oeuvre de notre grande salle.

Vous n'ignorez pas, que cette mise en oeuvre après deux ans d'étude très approfondie n'est pas encore parfaite, du simple fait que le point capital n'est pas atteint, le plan financier n'est pas couvert.

Aussi, pour ce faire nous sommes obligés d'avoir et d'être entourés de tout l'appui qui nous est permis d'espérer, et de solliciter de toute la population du Village, sans exception, c'est pourquoi, Mesdames, Mesdemoiselles, le comité du Local vous invite cordialement à une assemblée, le mardi 23 novembre prochain à 20 1/2 h. au collège, afin de continuer ce que vous aviez déjà entrepris, il y a quelque 10 ans, pour la restauration de notre temple, à reformer la société de couture et en nommer son comité.

Comptant sur votre précieuse collaboration et à une participation nombreuse, nous vous disons à mardi, et d'avance merci.

Cette première assemblée sera présidée par notre Président du Local, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour :

1. Causerie de notre Président sur l'historique du Local à ce jour.
2. Formation de la société de couture.
3. Nomination du comité.
4. Propositions individuelles.

Le comité du Local.



Pose de la première pierre, le 22 novembre 1937 à 15 heures, par Jules-Louis Rochat, alors président du village des Charbonnières.

L'Inauguration du Local des Charbonnières, par Géo – FAVJ du 3 novembre 1938 (avec malheureusement quelques petits manques)

L'un après l'autre tous nos villages ont construit un local servant à la fois de salle de gymnastique et de salle de spectacle. Dans chacune de nos agglomérations, il s'est trouvé des citoyens actifs et désintéressés qui ont travaillé à réunir des capitaux suffisants pour doter les sociétés et la population de l'édifice nécessaire à l'épanouissement de la jeunesse et au développement de la vie sociale.

Jusqu'à l'an passé, seul le petit village des Charbonnières ne possédait pas de local. La Chorale devait se contenter du collège, et les gymnastes d'une vieille remise, aussi rustique qu'inconfortable. Cet état de chose ne pouvait durer. En effet, le Combiér aime à se sentir confortablement installé. Il aime à penser, lorsque les premiers gros nuages annonciateurs de neige glissent le long du Risoud, que l'hiver n'est point une saison si rude qu'on veut bien le croire. En effet, à deux pas de sa maison, « le local » est là, lieu confortable et familier qui offre toutes les possibilités de passer une veillée agréable et intelligente, soit en chantant la Patrie, l'amour, ou le printemps, ou en développant ses muscles harmonieusement.

On comprend donc facilement que les habitants des Charbonnières aient travaillé, eux aussi, à mener à bien cette œuvre sociale en premier chef qu'est la construction d'un « local » qu'il conviendrait mieux de dénommer : « la maison du village ».

L'inauguration, ou plutôt l'entrée en jouissance dans le bâtiment du village ne se comprend pas sans moult festivités et grandes réjouissances, le comité de construction invitant force personnalités de la région et d'ailleurs, ainsi que la Feuille. (paragraphe reconstitué).

Le village des Charbonnières est comme un arc épousant les rives du lac Brenet. Destiné à être le centre de l'activité sociale du village, on ne pouvait placer le local autre part qu'au centre de cet arc, Le nouveau bâtiment élève donc sa silhouette harmonieuse sur le pré, dominant légèrement le village et face à la silhouette familière de la Dent et des éperons de rochers qui barrent l'entrée de la Vallée du côté de la Plaine, barrière qui n'est infranchissable ni aux idées de progrès, ni aux vacherins du pays, ni non plus à la liqueur de gentiane qui se fabrique dans le secret des petits laboratoires.

Si l'extérieur est agréable à la vue et dénote de la part de l'architecte un sens inné des proportions, l'intérieur est très judicieusement réparti. Le porche d'entrée franchi, on arrive dans un hall sur lequel s'ouvre la caisse, le vestiaire, l'office et les toilettes et, par une grande baie, on pénètre dans la grande salle, qui est destinée aux exercices de gymnastique et aux soirées. Cette salle est naturellement meublée de tous les engins nécessaires : anneaux, reck, barres, espaliers. Une scène spacieuse, pourvue de tous les dégagement utiles et meublée de décors artistement conçus, est séparée de la salle par un lourd rideau. Elle est prête à être le théâtre des exploits des acteurs des Charbonnières qui auront désormais un cadre digne de leurs talents.

Depuis le hall d'entrée, un escalier conduit à la salle des répétitions située au premier étage et qui peut servir de loggia à l'occasion des spectacles, car elle s'ouvre largement sur la grande salle. Puis, plus haut, se trouve l'appartement du concierge et le galetas. Cette pièce ne sera pas la moins utile, car les constructeurs ont doté tout simplement le local du chauffage au bois. Aussi, à notre arrivée, les gros fourneaux, dont la silhouette paraît toujours un peu archaïque, laissent-ils échapper un joyeux pétilllement dont nous ont déshabitués les procédés modernes de chauffage.

Le banquet

Une fois la visite du bâtiment terminée, une fois la première prise de contact opérée dans une atmosphère des plus cordiales, la nombreuse cohorte des invités se rend à l'Hôtel du Terminus dont le tenancier, toujours à la page, se fera le page dévoué et prévenant de toute l'honorable compagnie. Chacun s'empresse autour des tables fleuries tandis qu'à u travers des fenêtres embuées les gamins du village essayent de se faire une idée des manifestations

gastronomiques des citoyens. Parmi les convives, nous remarquons tout d'abord M. Jules-Louis Rochat, président du comité du local, M. A. Meylan, préfet du district de la Vallée, MM. P. Rochat et Hirzel, conseillers nationaux, M. le syndic du Lieu, Alphonse Rochat et la municipalité. MM. J.-J. Rochat et H. Rochat-Golay députés du cercle du Pont, ainsi que toutes les notabilités de l'endroit et les représentants des sociétés invitées. Le repas fut succulent. On se rend immédiatement compte que nous sommes en pays de pêcheurs et, sans doute, les brochets du lac Brenet sont les seuls à ne s'être pas réjoui de la construction du local. Ils défilèrent nombreux sur les tables et nous sommes certains que pas un convive ne s'est soucié de savoir si leurs captures avaient été effectuées selon les lois et règlements. Mais, tout ça, c'est de l'autre histoire.

On resterait volontiers à savourer le café, mais il y a un programme établi et il faut s'y conformer. Derrière leurs vitres, les gamins s'impatientent. Ils ont hâte de prendre une part active à la fête. Du reste, « La Persévérante » a fourbi ses cuivres et s'apprête à prendre la tête du cortège. C'est ainsi qu'aux sons d'un entraînant redoublé, un cortège parcourt les rues du village, qui ont frileusement fermé leurs portes et leurs fenêtres. Les arbres sont blancs, mais n'annoncent guère le printemps et la Dent a disparu dans les nuées. Aussi, c'est avec satisfaction et avec une hâte bien compréhensible que le cortège pénètre dans le nouveau local où se déroulera la partie officielle.

Partie officielle

De toutes les manifestations publiques qui s'organisent dans le canton, il n'en est pas qui révèlent un caractère patriotique plus profond que celles qui ont pour cadre un petit village et comme participants, la population entière de ce village. En effet, il n'y a pas de place pour le snobisme, pas de place au désir d'épater le voisin, de faire plus brillant et plus beau que la cité concurrente. Chacun y va avec son cœur, son contentement. Se rassembler pour fêter le parachèvement de l'œuvre commune, n'est-ce pas la meilleure façon de célébrer la Patrie ! Ainsi, dans le local des Charbonnières, tout le monde est là. Les mioches qui écoutent les discours sans y comprendre grand'chose, mais qui, la bouche ouverte, suivent les divers numéros du programme, sentent confusément qu'il se passe quelque chose qu'ils ne verront pas souvent. Les vieux et les vieilles, sont aussi de la fête. Ce sont eux qui marquent le mieux le progrès. Ils se souviennent des jours d'autrefois. Les veillées dans les néveaux à la lumière souvent des lampes à pétrole. Ils se souviennent de l'ancien village des Charbonnières, aux maisons tapies contre le coteau, dominant le lac. Aussi, devant l'aspect confortable du local, au magnifique plafond de bois, ils sourient avec satisfaction. Ils sont heureux de voir la jeunesse bruyante se réjouir. Ils sont heureux de sentir qu'il y aura toujours du monde pour animer ce bon vieux village, ce bon petit coin de la patrie où, malgré les soucis, la pêche qui ne donne pas, les chicanes entre voisins, il fait bon vivre.

Sur la scène, La Persévérante du Lieu, musique officielle de toutes les manifestations de la Commune, a pris place, tandis que les bannières des sociétés jettent une note vive dans la salle.

Après un premier morceau d'introduction, M. Jules-Louis Rochat, président du comité de construction, monte à la tribune. Après avoir salué tous les invités, il fait l'historique du local, énumère les nombreuses assemblées de comité de citoyens, de dames, il souligne le long et persévérant effort qui a été nécessaire pour mener à bien une construction qui tenait au cœur de chacun. Et certes, tout n'alla pas sans peine ni sans heurts. Le chemin de la réussite était comme celui du coche de La Fontaine : montant, sablonneux, malaisé. Mais enfin le but est atteint, et le 20 octobre 1937, la pose de la première pierre fut l'occasion d'une petite cérémonie. Dans cette première pierre fut scellée une cassette de zinc contenant :

1o Quelques pièces de monnaie et un écu de la défense nationale.

2o Un extrait du procès-verbal du Conseil général relatant la décision prise de construire l'édifice.

3o Un parchemin dont voici le texte :

AUX CHARBONNIERES
Commune du Lieu, Vallée de Joux

.....

La première pierre de cet édifice, lequel servira à l'usage des sociétés du village comme lieu de réunion, répétitions ou représentations, soirées diverses a été posée ce jour 22 novembre 1937, à 15 heures.

Le temps favorable en cette saison a permis les travaux de construction.

Les villages environnants ayant tous leur local pour Sociétés, il a semblé que Les Charbonnières devait avoir aussi sa maison à lui. C'est pourquoi, en 1922, un comité d'initiative se constitua, en vue de récolter la somme nécessaire à cette construction. Par suite de ventes, kermesses, loteries, etc., une somme de Frs. 10 000.- fut réunie. La commune du Lieu donnant un subside de Frs. 17000.- , l'Etat et la Confédération de Frs. 7200.-, le village Frs. 8000.- ; une souscription publique ayant donné le beau résultat de Frs. 5000.- ; le Comité, confirmé par une assemblée de ce village comme comité pour la construction du local, décida de se mettre à l'œuvre et de réaliser le projet depuis si longtemps caressé.

Des plans furent établis par l'architecte Cérutti de Cossonay-Gare, le terrain acheté, les travaux adjugés, et ce jour 22 novembre 1937 le Comité a le plaisir et la satisfaction de voir poser la première pierre.

C'est dans l'idée et l'espoir d'accomplir une bonne œuvre, de doter notre village d'un local approprié aux diverses manifestations de la vie sociale, de chercher à développer, à instruire notre jeunesse, de lui donner l'idéal du beau et du bien, que le comité assume et prend la responsabilité de cette construction.

Le devis total se monte à Frs. 60 000.-, les subsides et dons à environ Frs. 50000.- Lorsque toutes les dettes seront éteintes, et cela dans un laps de temps

fixé à 15 ans, le village reprendra à son compte ce bâtiment, l'exploitera et l'entretiendra.

Les entrepreneurs de maçonnerie sont MM. Fantoli frères, celui de la charpente et menuiserie M. Jules-Louis Rochat scieur, tous deux domiciliés dans l'endroit.

Nous formons donc les meilleures vœux et souhaitons que le Local que nous édifions, serve au but que nous avons à cœur, au développement physique, intellectuel et moral de notre jeunesse, de notre population toute entière.

Nous saluons ceux qui, une fois ou l'autre liront cet écrit et nous leur demandons de nous donner, malgré les ans, une pensée émue de reconnaissance.

Le Comité de construction du Local :

Suivent les signatures : Jules-Louis Rochat ; Fernand Rochat ; Victor Golay ; Georges Martin ; Victor Rochat ; Jules-Jérémie Rochat.

Enfin, après avoir remercié tous les habitants pour leur bonne volonté, M. J.-L. Rochat leva son verre à la prospérité du village des Charbonnières.

M. J.-J. Rochat, député, vient ensuite, avec son lyrisme coutumier, dire ce que représente cette construction, au point de vue moral. On a cru, dit-il, que le village des Charbonnières ne pourrait rivaliser avec ses voisins. On a maintenant la preuve du contraire. Tous se sont unis pour construire la maison de tous. Et l'orateur d'évoquer ce que sera la vie future du local, au milieu du village. Il espère que le bâtiment est édifié sur le roc et qu'il deviendra une silhouette aussi familière que ne l'est la Dent de Vaultion. Il termine en affirmant que c'est pour le plus grand bien du village, de la Commune, du pays tout entier, que le local des Charbonnières est inauguré.

Avec Humour, M. Cerutti, l'architecte, vient nous faire sous-entendre les interminables discussions qui se déroulèrent depuis que la décision de construire fut prise. S'il est aisé de satisfaire un seul client, combien est-il difficile de contenter toute le monde. Depuis le membre du comité qui voulait des tapis partout, jusqu'à cet autre qui voulait une horloge, que d'avis à entendre, que de points de vue à concilier. M. Cérutti se félicite que la construction du local ait procuré de l'ouvrage à de nombreux chômeurs.

En l'absence de MM. Porchet et Perret, qui se sont fait excuser, M. le préfet A. Meylan apporte le salut et les félicitations du Gouvernement vaudois. Il est permis de se demander, dit-il, si ce luxe de salles de gymnastique est une erreur. Il faut hardiment répondre que non. En effet, les sociétés jouent à la Vallée un rôle social si considérable qu'il est bon qu'elles aient à leur disposition des salles appropriées.

Ce sont les mêmes raisons qui ont guidé la politique de la Municipalité du Lieu, nous assure M. Alphonse Rochat, syndic. Et c'est également un moyen de lutter contre la dépopulation des villages que de fournir à la jeunesse les moyens de se divertir sainement.

M. H. Rochat-Golay égrena ensuite quelques souvenirs d'enfance. Il rappela le temps jadis où la cloche du village sonnait le soir le couvre-feu. Cette coutume, malheureusement tombée dans l'oubli, était parfois utile au voyageur éloigné et qui risquait de s'égarer dans le brouillard ou dans la neige.

M. Wilfrid Rochat, président du village des Charbonnières donne l'assurance que les autorités feront leur possible pour maintenir le local tel qu'il est aujourd'hui et assureront toutes les charges financières qui découlent de son entretien.

Il est sûrement peu de villages qui puissent revendiquer l'honneur d'être la patrie de deux conseillers nationaux en exercice, MM. Hirzel et Rochat n'ont pas manqué de prendre part à la fête où ils comptent tant de parents et d'amis.

Avec vivacité et esprit, M. Hirzel vient tout d'abord nous prouver à quel point il est un enfant du village. Il rappelle ses vagabondages le long du lac et dans les pâturages. Et nous apprenons aussi que, parmi les figures des fresques ornant le Temple des Charbonnières, on y reconnaîtrait la silhouette de l'actuel conseiller national. Et nul ne peut encore dire si, de ce fait, le village combier deviendra plus tard un lieu de pèlerinage et de dévotion.

Avec émotion, M. Pierre Rochat dit sa joie profonde de se retrouver dans le village de son père, auquel il adresse une pensée de reconnaissance. Il rappelle que la Patrie, c'est précisément le pays de nos pères. S'adressant aux jeunes, il leur demande de mettre toute leur vie au service du pays, et souligne avec force qu'il est beaucoup plus difficile de bien vivre pour son pays que de mourir pour lui. On comprend que des applaudissements nombreux aient salué les discours de nos représentants à Berne. Le Combier qui n'est pas orateur, admire d'autant plus l'éloquence.

La série des discours fut entrecoupée par les chants des élèves sous la direction de M. Guignard, instituteur, et par deux beaux morceaux de M. Armand Reymond du Brassus accompagné au piano par M. Jean Golay.

Constatons en passant l'absence de la Chorale « Les Amis » du Cercle du Pont. Est-ce un oubli ?

La partie officielle ne pouvait se terminer autrement que par un chant d'ensemble. C'est ainsi que, debout sous la direction de M. Bertherat, l'assistance chanta la « Prière patriotique » de Dalcroze.

Et c'est la fin de cette après-midi mémorable pour le village des Charbonnières, et tandis que chacun va se préparer pour la partie récréative et le bal qui rempliront la soirée, nous quittons ces lieux hospitaliers en emportant le meilleur des souvenirs.

Géo

Comité du Local Charbonnières

N^o 93

M..... Administration du village
..... des Charbonnières

DOIT

Charbonnières, le 20.8.45

	Fr.	Ct.
Fête du 1er Août 1945		
8 bouteilles à 3.5 fr.	28	--
1 Poudor		60
Musique	20	--
	48	60
<i>Approuvé le 29.8.1945</i> <i>W. Roussel</i>		

Groupe J.P. (jeunes paroissiales)

Fut très actif sous le pastorat du pasteur Morel de 1963 à 1968 surtout. Assemblées régulières à la salle de paroisse du Lieu, ancienne puis nouvelle, un rien de religion, beaucoup de jeux. Et préparation de soirées, notamment d'une plus conséquente que d'habitude ou se joua la pièce « La grammaire », de Labiche. Un franc succès pour tous ces jeunes acteurs.

Dans la même foulée, et toujours sous la houlette du pasteur Morel, organisation de la Rebecca, sur les hauts du Bonhomme et dans les bas du Chalet Hermann.



Quelques JP au Lieu à l'occasion de la promotion d'une soirée, avec une large part pour les frères Aubert



Notre jeunesse informelle heureusement désœuvrée devant la laiterie-boulangerie du village. Magnifique rétrospective en trois photos – (vers 1965). Bernard Rochat – Claire Lugin – Geneviève Rochat



Bernard Rochat – Geneviève Rochat – Claire Lugrin – Muriel Lugrin – Jean-Michel Rochat



Marc-Henri Juriens – Evelyne Rochat – André Rochat – Claire Lugrin – Muriel Lugrin

Le Père Noël crée la confusion

LA LITTÉRATURE 85

Pour la fin de l'hiver, une fête entre neige et vent glacial

Le Père Noël avait une bouille rigolote. En cette fin février, ça ne pouvait décemment pas être le «vrai». Mais il a néanmoins créé la confusion dans l'esprit des chérubins — hauts comme trois pommes — qui participaient au cortège du carnaval.

Et si le carnaval doit marquer la fin de l'hiver, le jour était mal choisi: il avait neigé sur la vallée de Joux et un vent glacial

frigorifiait les gosses costumés sans toutefois tempérer leur enthousiasme. Car comme le disent Jenny et Aline: «A carnaval, ce qui est «bonard», c'est surtout le cortège!»

Le carnaval des Charbonnières est né à l'initiative de Doris Bonny, Bâloise devenue Combière, présidente d'une société au comité exclusivement féminin. Comité qui s'était masculinisé pour l'occasion se glis-

sant dans la peau des frères Dalton. Lesquels ont eu une tenue exemplaire. Il faut dire que, outre Lucky Locke, Robin des Bois et autres Zorro les avaient à l'œil.

C'est également à l'œil que les enfants purent s'offrir une collation: elle est financée par le bénéfice que laisse le repas et le bal costumé organisés en soirée.

G. H. □



Le comité du carnaval s'est inspiré de la BD pour cette manifestation.

Les fonds

Bourse des Pauvres du village des Charbonnières

Cette bourse pourrait bien être née avec la donation de Louis Marie, fille de Jean Isaac Cleve des Charbonnières, morte à Genève le 7^e juillet de dite année, qui avait fait son testament et constitué pour ses vrais héritiers les pauvres de l'hameau des Charbonnières ainsi que sa fille naturelle Jean Bourdillat, fille de Abram Bourdillat de Genève, la moitié pour chacun.

Le règlement de cette affaire assez compliquée nécessita plusieurs pages du livre des procès-verbaux AA1 (pp. 128 à 131).

Il semble au final que les pauvres des Charbonnières héritaient de 181 L. 11.

Les pièces de terre que possédait Jean Isaac Clève aux Charbonnières furent vendues par devant le vénérable consistoire du Lieu aux plus offrants et derniers enchérisseurs.

Les Ecrottaz échurent pour 90 florins à Pierre Abram et Jean David Siméon fils de Jean Jaques Lugin, les deux probablement du village voisin du Séchey.

En Chenegot advint pour 227 florins 2 sols, y compris les vins, au Sr. Jaques David RoCHAT de l'Epine et adjoints.

Une pièce de terre située au lieu dit à la Sagne, d'une valeur de 255 florins 3 sols, y compris les vins, alla au Sr. Jean Pierre Aubert meunier.

Le secrétaire Pierre Abraham RoCHAT pouvait noter au terme de ses écritures, original signé DNicole avec paraphe :

Ce troisième octobre mille sept cent soixante trois, par devant le vénérable Consistoire du Lieu les présents comptes ont été produits par le sieur Pierre Abram RoCHAT, assesseur, tuteur de feu Louis Marie Cleve en présence du Sr. David RoCHAT Pirod en qualité de recteur du village des Charbonnières et au nom des pauvres du dit hameau qui se trouvent héritiers des biens de la défunte. Et les dits comptes vus, lus et examinés, ont été comme ils sont dressés, tant par le dit Sr. Recteur que par le vénérable Consistoire, soudés et approuvés et par lequel le dit Sr. tuteur redoit la somme de six cent seize florins onze sols six deniers qu'il payera aux héritiers nommés dans le testament fait par feu la dite Cleve par moyen des promesses de revers faites par les acquiseurs des biens fonds à eux vendus portées dans les reçues des présents comptes, au moyen de quoi icelui sera défrayer de la dite tutelle. Ainsi fait et passé sauf erreur et omissions, sous le sceau du sieur Juge et signature du soussigné secrétaire du vénérable Consistoire le dit jour d'autre part 3^e 8bre 1763.

L'original signé :

DNicole (avec paraphe)

Mais l'affaire qui semblait close, ne l'est aucunement. On peut lire en conséquence une sentence du 24^e juillet 1764 dont la teneur est la suivante :

Par devant la très Noble et Magnifique Seigneurie Baillivale Lerber. A comparu Pierre Abram Rochat des Charbonnières rière le Lieu avec le recteur des Pauvres du dit hameau, ensuite de l'appointements pris entr'eux pour être mis en règle sur le partage de l'hérédité de la défunte Louis Marie Cleve, le premier droit-ayant de la moitié de la dite hérédité par subtransaction avec Jeanne Bourdilla, fille illégitime de la dite Cleve, en date du 11^e juillet 1763, et prétendant, en vertu du testament de la défunte, prélever cette moitié sans être tenue entrer dans le paiement de ses dettes. Vu et examiné de tous par la très Noble et Magnifique Seigneurie Baillivale, le dit Rochat a été trouvé très mal fondé dans sa prétention et la moitié de dite hérédité après y avoir encore ajouté 25 florins pour rate d'intérêts des fonds vendus le 5^e mai 1763, et ensuite déduit les 57 florins, dettes légitimes de la défunte, établies et fixées à la somme de trois cent et sept florins six sols qui doivent revenir aux pauvres du dit lieu ; sur quoi ils supporteront, ainsi qu'héritiers institués par le dit testament, et bonifieront au dit Rochat les frais de l'écriture et homologation d'icelui, se montant à 50 florins 3 S. Au moyen de quoi le dit Rochat se trouve tenu en faveur des dits pauvres du montant de deux cent cinquante sept florins trois sols pour leur moitié de dite hérédité.

Donné sous les scel de sa dite Noble et Magnifique Seigneurie Baillivale Lerber au Château de Romainmôtier, le 24^e juillet 1764.

Suit un nouveau compte qui fait état des retouches à apporter au compte initial.

Mais la vraie constitution de la Bourse des Pauvres du hameau des Charbonnières n'interviendra réellement qu'après la donation suivante.

Homologation du testament du sieur Abram Isaac Rochat charpentier des Charbonnières rière le Lieu, du 12^e avril 1774 – enregistré aux archives du village des Charbonnières le 2 janvier 1972. Reçu à cette date par Charles-Louis Rochat –

L'an mille sept cent septante quatre, et le douzième jour du mois d'avril, la Noble Justice de la Vallée du Lac de Joux étant assemblée à la cour ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Châtelain Reymond, s'est présenté Maître Abram feu Philippe Rochat charron des Charbonnières, tant en son nom qu'en celui des hoirs du sieur Abram David Rochat son frère, de Marianne Rochat,

femme du sieur Jean Pierre Rochat et de Jeanne Louise Rochat, cette dernière sa sœur, femme du sieur Louis Rochat tisserand du même lieu.

Lequel expose qu'il aurait plut à Dieu de retirer de ce monde le sieur Abram Isaac Rochat son oncle, qui avait fait son testament par lui écrit et signé le 25^e mars 1773, ici produit, demandant qu'il soit homologué pour être rendu conforme aux lois, ayant à ces fins fait convenir céans le sieur Justicier Pierre Abram Rochat.

Le dit sieur Pierre Abram Rochat comparu n'empêche que la lecture du dit testament soit faite, déclarant au surplus que le sieur Jacob Rochat de la Cornaz l'a chargé de relater qu'il acceptait le dit testament dans tout son contenu.

Teneur du testament

Moi, A. Isaac Rochat, étant par la volonté de Dieu parvenu dans un âge fort avancé, dont je n'ai plus à espérer de vie dans ce monde que jour après jour, et moment après moment, je prie mon Dieu qu'il me pardonne tous mes péchés pour l'amour de son fils Jésus Christ, amen ! Pour ce qui regarde les biens terriens que la Divine Providence m'a accordés, j'ai bien voulu y mettre quelque ordre et en faire moi-même le partage entre mes plus proches parents et héritiers afin de prévenir les procès et difficultés qui pourraient naître entr'eux après mon décès.

Premièrement, dont en reconnaissance de ce que Dieu a béni mon travail et m'a préservé dans une infinité de dangers où j'ai été exposé durant ma vie, mais surtout à cause du vœu et promesse que j'ai faite à Dieu au commencement de mes ouvrages, que du bien qui proviendrait de mon travail, aidé, de sa bénédiction, j'en consacrerai une partie aux pauvres durant ma vie et pour après ma mort ; en vertu de quoi au nom et pour la gloire de Dieu, j'ordonne aux pauvres de la commune du Lieu, savoir trente florins. Item, j'ordonne aux pauvres du village et hameau des Charbonnières, savoir la somme de trois mille florins qui seront mis en rente annuelle et perpétuelle pour avec les intérêts de dite somme qui seront par chaque année de la somme de cent cinquante florins qui se devront livrer à chaque St. Martin sécutive au recteur et village des Charbonnières pour s'aider à nourrir les dits pauvres et les faire instruire des vérités et devoirs de la religion chrétienne, et surtout ceux qui sont de mon parent. Et pour sûreté et assurance des dits trois mille florins, je nomme et ordonne pour hypothèque une pièce de terre, tant champ que pré, appelée le Champ à la Grandan, avec tout ce qui y est contenu qui m'appartient, le toutage contenant environ trois poses, sur laquelle pièce se prélèvera vingt-quatre toises au bout du dit champ proche la haie et les commodités. Laquelle pièce de terre ne devra être indiquée ni engagée plus outre à qui que de soit que pour les susdits trois mille florins, et que si elle venait à être vendue, elle restera toujours hypothéquée pour la même somme.

Partage de mon bien. Premièrement j'ordonne à mon neveu Jacob de la Cornaz une pièce de terre appelée au Grand Champ, limitant sa pièce d'orient et bise, et la dite pièce de terre qui est déjà hypothéquée pour la somme de sept cents florins qu'il a payé pour mes neveux Abram et feu David son frère auprès de Monsieur Cristinat, Ministre à Cossonay, dont le dit mon neveu Jacob a une cédule contre moi de la même somme qu'il devra produire après mon décès pour être examinée et cancellée. Je donne en légat à mon dit neveu Jacob un champ appelé à la St. Cière, qui limite sa pièce du côté d'occident. Item j'ordonne à mon neveu Abram une pièce de terre appelée la Grand Brûlée, avec le pré y contenu, outre je lui donne le champ appelé le Replatet, dernier le Corps de Garde, lesquelles deux pièces seront réversibles aux deux enfants qu'il a de sa première femme par égale portion, à la réserve que la fille rendra à son frère cent florins et le père ne les pourra engager ni disperger (disperser) en manière que ce soit. Item, j'ordonne aux enfants de feu David le régent, savoir aux deux garçons, savoir le champ appelé aux Ripières, et un autre appelé la Petite Brûlée, les deux par égale portion. Item, j'ordonne aux deux filles le Champ de la Vieille Maison, limitant le ruisseau du Chenailon du côté de bise et c'est par égale portion. Item, j'ordonne à ma neveuise Jeanne, femme du Sr. Louis, tisserand, savoir le champ du Crêt de l'Epine acquis de feu Moyse tisserand, outre encore le Champ de la Gainette, et c'est en récompense pour avoir prêté de l'argent à ses frères lorsqu'elle demeurait à Genève, toutes fois sans préjudice des cédules qu'elle a contre eux.

Item, j'ordonne et cède et remets en jouissance à mon neveu Pierre Abram, pour lui, ses héritiers et successeurs quelconques, savoir la pièce de terre hypothéquée pour les trois mille florins accordés aux pauvres des Charbonnières et dans la même contenance qu'elle est hypothéquée ; et c'est sous les réserves et conditions suivantes : savoir que lui, ses héritiers et successeurs quelconques seront chargés de la dite somme de trois mille florins, et en paieront toutes les années sécutives les intérêts qui feront la somme de cent et cinquante florins par chaque année, qui seront livrés au recteur ou village des Charbonnières à toutes les St. Martin de chaque année pour être employés comme a été réservé ci-devant. Item j'ordonne à ma neveuise Marion, premièrement ma maison avec ses appartenances devant et dernier, outre je lui donne tout ce que j'ai dans le grand clos à record, y compris le curtil devant la maison ; outre je lui donne la pièce à record sous le chemin tirant en Bonport. Item je lui donne vingt quatre toises prélevées au bout du Champ à la Grandan proche la haie et les commodités.

Après avoir légué et partagé tout mon bien consistant en maison et terre, dont de tout ce qui m'appartient qui n'est pas légué et partagé je le nomme meubles, de quelle espèce et qualité qu'ils puissent être, qui ne sont pas attachés à la maison, y compris ma place soit siège que j'ai dans le grand temple du Lieu, et de tous ces meubles sans aucune réserve on en fera encan pour être vendus au plus offrant et dernier enchérisseur. Et de l'argent qui en proviendra

et ce que l'on pourrait me devoir, et si on m'en trouvait quelques deniers, tout cela sera partagé, savoir les deux tiers aux enfants du neveu Abram, et l'autre tiers aux enfants de feu David le régent par égale portion après qu'on aura payé tout ce qu'il y aura à payer après mon ensevelissement. Or comme ces enfants n'ont point de plus proches parents que mon neveu Pierre Abram, il aura la direction et la conduite de faire à faire l'encan sus dit. Et pour faire labourer ou amodier ou vendre, si on y trouvait plus de profit, les trois pièces de terre à eux accordées, et mon dit neveu Pierre Abram sera entièrement le maître de ne leur livrer ni capital ni intérêts que dans leurs plus pressants besoins, et qu'ils soient en état de se conduire eux-mêmes.

Ainsi conclu et arrêté sans la subornation ni sollicitation de personne, mais par ma franche et libre volonté, voulant et entendant que le présent testament et partage ait son plein effet et entier accomplissement, que si quelqu'un de mes héritiers voulait contredire ou s'opposer au présent partage en aucune manière que ce soit, il sera privé de toutes ses prétentions.

Ainsi écrit et signé de ma propre main ce 25^e mars 177^e. Et de mon âge quatre vingt et cinq années entières, sans m'être servi de lunettes pour écrire le présent testament, béni en soit Dieu, amen. De tout ce que ci-devant est écrit, je le confirme et l'approuve par mon signé.

Signé : A. Isaac Rochat charpentier

Lecture du dit testament ayant été faite, le dit Abram, au nom qu'il fait, continue d'en requérir l'homologation.

Le dit sieur Pierre Abram Rochat par contre proteste de combatte le dit testament de nullité dans le temps porté par les lois et se déclare en outre de ne point accepter l'économie qui lui est confiée dans le dit testament, en laissant le soin à qui de droit.

Le dit Abram Rochat fait ses dues contre protestes.

La Noble Justice voyant que le sieur Pierre Abram Rochat, justicier de céans qui est tuteur des enfants du prédit sieur Abram David Rochat, se trouve intéressé en son propre dans ce qui dépend du dit testament, a nommé et établi pour agir et régir ce qui est le relatif, le sieur Abram Olivier Rochat, justicier de céans, qui a promis de s'en acquitter par le serment de sa charge, sans qu'il soit tenu à rendre compte d'autres objets.

La Noble Justice, en admettant les parties dans leurs protestes et contre protestes, a accordé l'homologation du sus dit testament pour valoir le tout autant que de droit, droits seigneuriaux et ceux d'autrui réservés.

Ainsi judiciairement passé au Lieu, et expédié sous le sceau du dit Monsieur le Châtelain et la signature du notaire juré soussigné, curial en dite Noble Justice le dit jour 12^e avril 1774.

F. Bonard (avec paraphe)

Matières

Bourse des Pauvres

Le 25^e juillet 1763. Les chefs de famille assemblés à l'occasion d'une citation notifiée portant demande par la commune :

1o A remettre à la commune l'amodiation du cabaret.

2o A remettre les légats pieux que quelques personnes défuntées ont fait ci-devant aux pauvres de l'hameau des Charbonnières.

La dite citation part à jeudi prochain par devant le N.£S.B. Lerber. Sur ce l'on a arrêté que demain matin l'on ira trouver M. Sr. Olivier de la Sarraz le prier de donner les prudents avis et l'on se conduira en conséquence. Et l'on a député pour ce fait les Srs. David Rochat recteur et Jaques David Rochat marchand et Pierre Abraham Rochat secrétaire, et feront une honnêteté à M. Sr. Roland.

Serait-ce le début ?

Compte que rendent les Srs. Abram Isaac Rochat et Pierre Rochat, en qualité de recteurs des pauvres de l'hameau, établis le 31^e mars 1764. Et ont reçu en cette qualité, premièrement :

Des honnêtes Jean Jaques Rochat et Jaques David Rochat pour intérêt échu le 6^e mai 1764, 4/6/.

D'honnête Jean Isaac Rochat de Billard, pour intérêt échu le 10^e mars 1765, 1/6/4 ½

Plus du Sr. Pierre Rochat officier, pour intérêt échu seulement le 24 e juillet 1765, 11/9/.

De Pierre Rochat fournier qui l'a rendu sur les livres à lui donné, ./6/.

De Jean Isaac Rochat de Billard, pour même fait, 1/6/.

De Jean Isaac Rochat muratier de même, 1/6/.

De Pierre Rochat maréchal, de même, 1/./.

De Pierre Rochat officier, pour prêt de l'argent à lui prêté le 25^e mars 1764, 2/6/.

De l'hameau, pour un testament à lui remis, 1/6/.

Les reçues se montent à 26/3/4 2/2.

Les dits recteurs ont acheté le 10^e Xbre 1764 des livres pour les pauvres et à eux remis le 17^e du dit en présence de Monsieur le Ministre, les dits livres, comptant : 30/./.

Partant les pauvres redoivent aux recteurs 3/8/7 ½

Le 23^e mars 1765 les présents comptes ayant été produits par devant les chefs de famille, les ont lus et examinés. Les ont approuvés et soudés tels qu'ils sont dressés, erreurs et omissions réservés. Pour quant aux trois florins huit sols sept

deniers et demi redus aux Srs recteurs, le sieur Abram Isaac Rochat l'un des recteurs s'est déclaré d'en faire présent aux pauvres par ainsi sont quittes.

P.Abram Rochat secrétaire

Nomination d'un Conseil pour la Bourse des Pauvres des Charbonnières

Première page pour écrire le résultat de ce qui se passe dans les assemblées de l'hameau commencé le 25^e juillet 1774.

Les chefs de famille du hameau des Charbonnières étant assemblés, les sieurs recteurs du dit hameau ont proposé s'il ne conviendrait pas d'établir au dites Charbonnières un petit Conseil qui fut spécialement chargé de l'administration des biens des pauvres, d'autant que les dits biens seraient devenus un objet considérable et se serait fort accru par le leg charitable de 3000 fl. qu'aurait fait depuis peu le Sr. Abram Isaac Rochat Charpentier des Charbonnières, mort le 10^e mars de l'année courante 1774, sur quoi il aurait été arrêté par les dits chefs de famille.

Qu'un tel Conseil soit direction étant devenue nécessaire, l'établissement s'en ferait, et qu'il serait composé dès à présent de douze membres, sans compter Monsieur le Ministre, sous les yeux duquel toutes les affaires se dirigeront.

Que les membres du dit Conseil se prendraient d'abord sur les sieurs Conseillers du hameau qui étaient déjà ou qui deviendraient membre, tant du Grand que du Petit Conseil de l'honorable Communauté du Lieu, et que pour compléter le nombre de douze, on leur adjointra quelques chefs de famille du hameau.

Qu'il y aurait dans ce Conseil soit direction du bien des Pauvres des Charbonnières, un recteur, avec bonne caution, qui rendrait compte toutes les années et exécuterait les ordres qui lui seraient donnés.

Qu'il y aurait aussi un secrétaire qui tiendrait un registre, y inscrirait les comptes et autres choses importantes et ferait tout ce qui serait jugé nécessaire dans son département.

Que ceux que par pauvreté se trouveront dans le cas d'avoir recours à la Bourse des Pauvres, seraient exclus de l'administration soit régie des dits biens, et même que s'ils étaient du nombre de la direction, il en serait établi d'autres en leur place.

Enfin que ceux qui formeraient la dite direction s'engageraient d'une manière solennelle et par serment à régir avec intégrité et au plus près de leur conscience le bien des pauvres dont l'administration leur serait confiée.

En conséquence des délibérations ci-dessus, les chefs de famille ont nommé pour direction des biens appartenant à la Bourse des Pauvres du hameau des Charbonnières les sieurs :

Jacob Rochat de l'Epine, assesseur consistorial.

Abram Isaac Rochat Pirod, conseiller de 12

Jaques David Rochat Charpentier, conseiller de 12

David Rocht Pirod du Haut des Prés, conseiller
Pierre Abram Rochat, justicier et assesseur et conseiller
Jaques David Rochat, marchand, conseiller
Jean Pierre Rochat, conseiller
Jaques Elie Rchat, conseiller
Abram Isaac Jacob Rochat de la Cornaz, chef de famille
Pierre Abram Rochat masson, chef de famille
David Moyse Rochat tisserand, chef de famille
David Moyse Rochat des Crettets, chef de famille.

Fonds Abram-Elie Rochat

Toujours en activité et à la recherche de fonds pour augmenter son capital, afin de disposer de somme plus importantes pour venir en aide aux étudiants Rochat envisageant des études de niveau universitaire. Si le cœur vous en dit...

L'histoire de ce fonds a été établie de façon magistrale par Eugène Rochaz de Romainmôtier. A lui l'honneur de la suite.

Eug. ROHAZ

15 juillet 1940

Premier centenaire de la fondation

Caisse d'études des jeunes Rochat

Une caisse de famille vaudoise



LAUSANNE
IMPRIMERIE CENTRALE

1941



de la Compagnie de St. Rochat
Drapeau de la Compagnie de St. Rochat
Rochat des Chambronniers de l'Abbaye
1289-1604

Cliché de l'armorial vaudois, D. Gallenath.

15 juillet 1940

Premier centenaire de la fondation
Caisse d'études des jeunes Rochat

UNE CAISSE DE FAMILLE VAUDOISE

Au temps des guerres de Bourgogne les déprédations des Confédérés, les levées de troupes qu'a dû y faire Charles-le-Téméraire ont amené la dévastation et la ruine de la Franche-Comté et tout spécialement de la vallée du Haut-Doubs. Ce fut un terrible temps de misère pour les pays frontières, comme la région de Villedieu-Rochejean, où les usines avaient été pillées et incendiées. Pour un industriel la question se posait alors de savoir si, de l'autre côté du Crêt du Vent, dans une contrée relativement plus paisible et sous un gouvernement plus stable, il ne se trouverait pas quelque rivière ou quelque ruisseau où il put transporter son industrie. C'est à ces avantages que la commune de L'Abbaye a dû ses premiers défrichements et sa population. L'un de ses premiers habitants fut Vuynet Rochat, de Villedieu. C'était un homme entreprenant. Il obtint, en 1480, de l'abbé Jean Pollens, pour lui et ses trois fils, le cours de la Lionne, des murailles du couvent jusqu'à la source de cette rivière, pour y construire des martinets, forges ou hauts-fourneaux, avec le droit de prendre tous les bois nécessaires dans les forêts de l'abbé. Celui-ci donna encore à la famille Rochat des terres et des pâturages au Mont du Lac et le droit de moudre au moulin de l'abbé, sans payer d'émine, à la condition de remettre le moulin en état.

Ce travail a été écrit pour la séance d'automne de 1940 de la Société vaudoise d'histoire et d'archéologie, le samedi 2 novembre, à Lausanne.

Deux des fils Rochat fondèrent le hameau des Charbonnières dans la commune du Lieu. Ils obtinrent, en 1524, de l'abbé Claude d'Estavayer, des terres aux Charbonnières, y bâtirent la première maison, furent cultivateurs et industriels, exploitant l'entonnoir de Bonport appelé l'Embouchaz, comme moulins, scieries, etc.^s Jusqu'au commencement du XIX^{me} siècle, on ne trouvait pas d'autre nom de famille dans la localité et l'abbaye militaire ne devait recevoir que des Rochat¹. Chez les Rochat on a vu la transmission du nom aux gendres. Grâce à la vie simple d'autrefois, beaucoup de membres de cette famille devinrent très âgés, et on cite entre autres Claude Rochat, du Haut des Près, qui, en 1743, âgé de ~~109~~ ans, se présenta à une avant-revue avec cinq de ses fils.

Au XVI^{me} siècle, des Rochat des Charbonnières vinrent s'établir au Pont et on peut les considérer comme les fondateurs de la localité. Au Pont comme aux Charbonnières, nous retrouvons l'activité des Rochat, qui y sont encore prédominants à l'heure actuelle. Les descendants ont su faire des établissements évidemment primitifs une localité prospère et amène. Ils ont surmonté les obstacles dûs à l'isolement, à l'âpreté du climat, au sol rebelle aux travaux agricoles.

Dès lors, les Rochat portèrent leur activité dans d'autres localités du canton et de la Suisse, où ils acquièrent d'autres communes de bourgeoisie. Certains vont se fixer à l'étranger. La tribu des Rochat a procuré à la Suisse bon nombre de citoyens dévoués à la chose publique, des magistrats, intellectuels, officiers, etc. Il y a cent vingt ans, six pasteurs Rochat (et Rochaz) étaient en office dans l'église nationale vaudoise : Rochaz *Antoine*, à Baulmes ; *Samuel*, à Oulens près d'Echallens (membre du Grand Conseil, où il mourut subitement en séance) ; Rochat *David-Moïse*, à Yverdon ; *Auguste*, suffragant à Lignerolle ; *Charles*, son frère, suffragant à Cuarnens, neveux d'*Abram-Elie*, pour lors révérend pasteur à L'Abbaye.

¹ Une compagnie de fusiliers ne se composait que de représentants de familles Rochat. Elle avait son drapeau qui appartient maintenant à M. Marcel Rochat.

Bourgeois des communes de L'Abbaye et du Lieu, le doyen Abram-Elie Rochat était le fils d'un marchand des Charbonnières. Son père, Jaques-David Rochat, dit Pirod, conseiller des douze de la commune du Lieu, propriétaire de plusieurs immeubles, avait épousé Anne-Judith Meylan. Ces derniers eurent cinq enfants : deux filles et trois fils, dont deux furent pasteurs, David-Moïse et Abram-Elie. Le troisième, David-Frédéric fut établi dragon pour les trois communes de la Vallée de Joux et celles d'Apples et Bursins, du bailliage de Romainmôtier.

Abram-Elie Rochat naquit aux Charbonnières le 27 janvier 1765 ; il fut baptisé au Lieu le 10 février de la même année. Ayant perdu son père à l'âge de douze ans et, bien doué comme son frère aîné, il fit, à l'exemple de celui-ci, des études classiques. A cette époque trois genres de professions étaient ouverts aux jeunes gens : l'enseignement, le métier des armes, l'état ecclésiastique ; c'est ce dernier qu'Abram-Elie Rochat choisit. Il suivit les cours de théologie aux académies de Genève et de Lausanne et fut consacré ministre en 1789. Il passa quelques années à l'étranger, puis rentra en Suisse. Le 17 février 1791, le Conseil d'école de la République de Berne lui délivra le *Testimonium academicum*. Par lettre du 12 janvier 1799, le Conseil de l'éducation publique de la République helvétique une et indivisible lui demandait de bien vouloir accepter les fonctions d'inspecteur de l'instruction publique à la vallée de Joux. « Il importe, pouvait-on lire, qu'un tel inspecteur soit distingué par ses talents, ses connaissances, ses vertus et son zèle pour le bien public et qu'il jouisse de la confiance des citoyens et des communes de son district. A tous ces égards vous êtes bien propre à remplir les vues du Gouvernement. Libre d'autres fonctions, vous saisirez sans doute avec plaisir l'occasion que nous vous offrons de rendre vos talents utiles à la Patrie. Nous espérons, citoyen, que vous nous ferez le plaisir d'accepter notre invitation. » Il accepta.

Tout dans la nature qui l'entourait éveillait le don remarquable d'observation d'Abram-Elie Rochat, et c'est avec zèle qu'il remplit les fonctions d'inspecteur d'instruction publique, au

temps où les régents promettaient « d'instruire la jeunesse en la piété et la crainte de Dieu, de l'instruire à la lecture tant en forme que escripture de main, d'enseigner le latin à ceux qui en seraient capables et de soutenir le chant des psaumes ». Mais la vocation qu'il avait choisie le réclamait avant tout. En 1801, il est désigné comme suffragant de la paroisse de Suchy. Quelques mois après, il fut pasteur de celle de Vaulion; ensuite de 1807 à 1824, de celle de L'Abbaye et, enfin, de celle d'Agiez. C'est dans cette dernière paroisse qu'il devint le doyen (président) de la classe d'Orbe, qui comprenait les paroisses des anciens bailliages d'Orbe et d'Yverdon. Partout il fit preuve de charité, en donnant fréquemment aux pauvres, aux jeunes gens et aux personnes éprouvées par des pertes. Il ne vivait, du reste, que pour son troupeau ; il avait le goût et le besoin de la science, qui s'alliaient tout naturellement à la foi la plus ferme et la plus précise. Ses prédications, disait-on, étaient très suivies ; on y accourait des localités voisines ; l'assemblée, malgré les chaises apportées, refluit parfois au dehors du temple. Le samedi on entendait dire : « Demain, c'est le doyen qui prêche ; il faut nous préparer. » Il avait la voix et le geste empreints d'autorité. Moraliste austère, il manifesta une grande énergie pastorale. Ses dons d'orateur, sa bienveillance naturelle, la chaleur de son accueil lui concilièrent rapidement des sympathies nombreuses, mettant ainsi en commun ce que nous avons de meilleur. On rendait hommage à son honnêteté, à sa sincérité, à sa foi. Homme paisible, il se dévouait pour visiter les malades et les affligés. On a apprécié chez lui le grand caractère, l'action personnelle et le souci de justice sociale. Il inspirait une confiance universelle et jouissait d'une haute considération.

La chose publique ne le laissait pas non plus indifférent. Le 1^{er} février 1831, par 295 suffrages sur 508 votants, les électeurs du cercle de Romainmôtier l'envoyaient siéger à l'assemblée constituante, qui se réunit à Lausanne le 25 mai de la même année. Lors de la discussion de la loi ecclésiastique, il proposa que l'église fut appelée « église nationale ». Il fut encore élu député au Grand Conseil.

Le « Cercle sur la place », à Orbe, le comptait au nombre de ses membres honoraires. Il faisait des séjours aux Charbonnières, où il avait amodié son domaine et où il s'était réservé une chambre dans sa maison.

Au printemps de 1840, une maladie de la vessie l'obligea à demander un suffragant. Malgré les soins dévoués des médecins Tallichet, d'Orbe, et Flaction, d'Yverdon, de son garde Matthys, le doyen Rochat mourut à la cure d'Agiez le 15 juillet 1840, à l'âge de 76 ans. Malherbe, suffragant, à Orbe, écrivait que cette vie se termina par deux jours de souffrances les plus atroces, au point que le médecin Tallichet en était presque malade, et que cette mort ne manquerait pas d'amener beaucoup de changements dans le voisinage.

Par dispositions de dernières volontés, le doyen Rochat, qui était décédé célibataire, désigna comme exécuteur testamentaire son ancien ami Adolphe Rochaz, président du tribunal, en lui adjoignant le pasteur suffragant de la paroisse Agiez-Arnex, Alfred Tachet. Nous relevons de son testament olographe, daté du 28 mars 1834, ce qui suit : « Il ne sera employé pour l'éducation de mon héritier que la somme de cinq cents francs de Suisse par an. Lorsque le dit héritier aura atteint l'âge de trente ans révolus et que sa conduite sera reconnue parfaitement bonne, le tuteur pourra lui accorder le revenu des capitaux. Si sa conduite n'était pas régulière, qu'il se montrât fainéant, dépensier ou avec d'autres mauvais penchants pour lors le tuteur le priverait de toute jouissance de mon bien, les revenus seraient capitalisés au profit de la reversibilité, soit substitution.

» Je donne et lègue à la bourse générale des pauvres de la commune du Lieu cent francs, à celle de la commune de L'Abbaye, cent francs, à celle de la commune d'Agiez, cinquante francs, à celle de la commune d'Arnex, cinquante francs, à la bourse particulière des pauvres du hameau des Charbonnières, cent francs.

» Je donne et lègue six mille francs de dix batz chaque (8790 fr.), lesquels six mille francs, payables en créances telles qu'elles se trouveront à l'époque de mon décès, sans les choisir. La rente de ce capital servira pour former un gage, soit pension pour

élever des jeunes garçons portant le nom de Rochat, à la vocation de ministre, d'avocat, de médecin, ou à tel autre état honorable, pour lequel les études sont indispensables. On laissera croître ce capital de six mille francs par l'accumulation des intérêts jusqu'à ce qu'il produise un revenu net de trente louis par an. Ce capital sera régi par un tuteur, honnête homme, du nom de Rochat et en état de répondre de ses actions. Il ne paiera rien que sur des reçus faisant foi que le revenu de la caisse n'a pas été détourné de sa destination. Les capitaux et les accroissements de la dite caisse ne devront être placés que sur bonnes et premières hypothèques. Le gouvernement, ni aucune autorité en son nom, ne devra ni ne pourra jamais s'emparer de cette caisse, ni même la régir ; elle ne sera soumise qu'à la surveillance relative aux tutelles, comme les autres propriétés particulières. Lorsque son revenu annuel s'élèvera à la somme de trente louis, il sera appliqué aux frais des études d'un jeune garçon portant le nom de Rochat ; il sera choisi par le Conseil d'instruction publique du Canton de Vaud, qui voudra sans doute se prêter à la chose par son zèle pour le bien public. Il ne pourra se présenter que des enfants du nom de Rochat, appartenant à des parents à mœurs irréprochables et qui soient dans un état d'aisance quant à la fortune. Ces enfants pourront être choisis dès l'âge de huit à dix ans et même plus tard s'ils ont fait des études préliminaires. Ils devront être bien constitués, avoir une figure agréable, annoncer des talents autant qu'on en peut juger à cet âge. Aucun jeune homme ne pourra jouir du gage, soit pension, au delà de l'espace de quinze ans au plus ; s'il survenait quelque obstacle imprévu et que l'établissement dont il s'agit n'atteignît pas son but, pour lors les capitaux et les accroissements de la susdite caisse seraient reversibles à l'héritier institué. »

Une commission de trois membres, comprenant un avocat, un pasteur, un médecin examine les jeunes gens qui s'inscrivent, ensuite d'avis inséré dans la *Feuille des avis officiels du canton de Vaud*, et remet son rapport avec préavis au Département de l'instruction publique, lequel désigne le bénéficiaire qui s'engage à restituer la moitié des sommes reçues si, par manque d'ap-

plication ou de travail, il est obligé de renoncer aux études, et à la restitution de la totalité, s'il renonce spontanément à suivre les études supérieures.

L'organe administrateur de la caisse a toujours été à Romainmôtier, lieu de domicile des trois boursiers, qui l'ont successivement administrée. La fondation a un capital de fr. 26.819.—, dont le revenu moyen annuel est de fr. 1000.—. Le chiffre total des pensions payées, dès 1867, est de fr. 44.874.—. Sept des bénéficiaires ont terminé leurs études dans les facultés de théologie, de droit, de médecine, des lettres ainsi qu'à l'École d'ingénieurs.

Des monuments ont été élevés, en juin 1858, dans l'ancien cimetière d'Agiez et, le 14 octobre 1917, au temple des Charbonnières¹, à la mémoire du doyen bienfaiteur, et, ce mois-ci, MM. les pasteurs des paroisses de L'Abbaye, du Lieu et d'Agiez ont rappelé en chaire son souvenir, à l'occasion de cette commémoration. Une couronne a été déposée au pied du monument d'Agiez².

De tels hommes sont la force intime du pays, la sève morale, et leur action discrète et profonde dépasse de beaucoup leur notoriété.

Romainmôtier, juillet 1940.

Eug. ROCHAZ.

¹ *Feuille d'avis du district de la Vallée* du 18. X. 1917, *Patrie Suisse* du 12. XII. 1917, etc.

² *Feuille d'avis d'Orbe* du 24. VII. 1940, *Gazette de Lausanne* du 26. VII. 1940, etc.

Fonds David-Louis Rochat

David-Louis Rochat naquit aux Charbonnières dans une modeste famille. Jeune homme intelligent, ses parents n'avaient pas les moyens de lui payer des études. Voyant ses dons, plusieurs personnes du village lui aidèrent pour accéder aux études et lui permette ainsi de faire carrière aux Postes où il devint chef de bureau postal à Lausanne. C'est en souvenir d'avoir été aidé étant jeune que David-Louis Rochat, décédé en 1903, légua par testament au village des Charbonnières la somme de dix mille francs aux conditions suivantes : chaque titulaire ne pourra obtenir cette rente pendant plus de 6 ans. Il devra être choisi avec impartialité par l'administration du hameau, du pasteur et du syndic de la commune en tenant compte non seulement de l'intelligence et des capacités, mais aussi de la moralité et du désir sincère et constaté de bien faire. A égalité de titres, la préférence sera donnée à ceux du nom de Rochat. Exceptionnellement et jusqu'à extinction, ils devront être choisis autant que possible parmi les enfants de ma parenté.

La Tour de Peilz, le 25 avril 1903.

David-Louis Rochat feu Charles-Samuel Rochat

Le fonds fonctionne encore et à la satisfaction de tous, comme quoi un geste généreux peut longtemps porter des fruits.



David-Louis Rochat



David Louis et sa sœur encadrent leur mère. Sa sœur, dont on n'a pas le prénom, fut aussi très généreuse, puisqu'elle donna 20 000.- pour l'Enfance abandonnée



Caisse industrielle et de chômage des Charbonnières – règlement (AHC, XE2) –

Règlement de la Caisse industrielle et de chômage des Charbonnières

En 1914, une crise industrielle intense, causée par le développement du machinisme dans le domaine de la fabrication et du sertissage des pierres d'horlogerie, sévissait dans le village. Les chômeurs étaient très nombreux. Cette même année 1914, le 14 février, feu Elie Rochat-Golay informait le Conseil administratif qu'il présidait alors, qu'il fondait la Caisse industrielle et de chômage des Charbonnières et qu'il faisait, à la nouvelle institution, un premier don de cent vingt francs. Il exposa ensuite ses vues et ses désirs sur le fonctionnement et l'administration de la Caisse. Le Conseil administratif donne avec reconnaissance son approbation aux projets de son président. Le présent règlement est établi conformément aux conditions auxquelles était accordé le premier don.

Règlement

Article premier. La Caisse industrielle et de chômage des Charbonnières a pour but : la lutte contre le chômage, la pauvreté et l'émigration qui en découlent sans accorder d'aumône. Pour cela elle contribue, dans la limite de ses ressources, à multiplier les sources et occasions de travail. Elle favorise par des subsides l'établissement, dans la contrée, d'entreprises industrielles. Elle travaille au besoin au développement des industries existantes en encourageant l'enseignement professionnel ou les apprentissages. En cas de crise particulièrement grave, elle peut provoquer l'entreprise de certains travaux d'utilité publique, en les subsidiant, et dans le but de venir en aide à des ouvriers sans ressources. Elle peut enfin venir au secours d'ouvriers honnêtes, chargés de famille, momentanément dans la gêne, par suite de circonstances indépendantes de leur volonté, par des prêts modestes, sans intérêts, se sous la seule signature du débiteur.

Art. 2. La caisse est alimentée par les dons, legs ou subsides des particuliers généreux ou des caisses publiques.

Art. 3. Le capital de fondation augmenté du legs du 27 août 1926 de feu Elie Rochat-Golay est inaliénable. Seuls les intérêts en peuvent être utilisés. Les autres dons reçus, s'ils ne sont pas accordés conditionnellement, seront employés selon les besoins aux dépenses courantes.

Art. 4. La caisse industrielle et de chômage est la propriété de la Bourse des Pauvres des Charbonnières. Elle en forme une branche spéciale. Elle est administrée par les mêmes autorités et selon les mêmes règles légales. Elle a son budget particulier et sa comptabilité indépendante.

Art. 5. Le Conseil administratif des Charbonnières est donc chargé de la gérance de la Caisse. Sa gestion est soumise au contrôle du Conseil général du village qui vérifie également le budget et les comptes annuels.

Art 6. Le secrétaire du Conseil administratif est chargé de la correspondance et en général de toutes les écritures concernant la gérance de la Caisse. Le boursier du village encaisse les dons, legs ou subsides et effectue les divers paiements.

Art. 17. Le présent règlement sera soumis pour approbation à l'autorité supérieure compétente et entre immédiatement en vigueur.

Ainsi approuvé par le Conseil administratif aux Charbonnières le 20 décembre 1926 :

Le Président :

Le Secrétaire : Marcel Rochat

Les comptes de cette caisse sont tenus sur cahier séparé de 1923 à 1928. Il est certain que par la suite on établissait une comptabilité certes séparées des comptes du hameau et de la Bourse des Pauvres, mais parallèle, avec de même un contrôle parallèle fait par la commission de gestion du village.

On n'a pas vraiment d'informations sur le rôle réel que put jouer ce fonds.

On en parlait dans l'assemblée du Conseil administratif du 30 décembre 1914 :

M. Elie Rochat-Golay informe le conseil que dans le but de créer une caisse de secours en cas de chômage des ouvriers pour la commune du Lieu, il avait fait un don de 120 francs. Pour diverses raisons, la création n'avait pas abouti. Voyant cela et considérant de plus que l'avenir industriel du village ne s'annonce pas sans nuage, il a résolu de fonder en faveur de notre hameau, sous le nom de Caisse industrielle, une bourse indépendante à laquelle il a remis le don de 120 francs, déposé à la Caisse d'épargne cantonale. Cette Bourse, qui sera alimentée par les dons que l'on voudra bien lui faire ainsi que par des versements de la Bourse des Pauvres du village, contribuera dans la mesure de ses ressources à la création de nouvelles industries dans le village, à l'apprentissage de jeunes ouvriers, ainsi qu'au soulagement des misères résultant du chômage. Le Conseil général approuve la création de la Caisse industrielle fondée par Elie Rochat Golay, et émet le vœu qu'un règlement fixant le but et les organes de la nouvelle institution soit élaboré sans retard¹.

¹ AHC, BA1

Sociétés économiques

La fourmi, société de vannerie



Cette société, quoique ayant ses activités au Séchey, était menée administrativement presque exclusivement par Mlle Léonie Rochat des Charbonnières. Elle laisse quelques archives.

Elle découle de la crise des années trente. On espère pouvoir y faire front en occupant du monde dans le tressage de l'osier, avec une production qui pourra être vendue à travers le pays.

Sans atteindre probablement les sommets escomptés, elle joua néanmoins son rôle et permit à toute une catégorie de gens mis momentanément « sur la paille » de se recycler dans l'osier !

Elle naquit en 1932. On peut estimer son activité essentielle dès cette époque à l'avant-guerre. La comptabilité traîna néanmoins jusqu'en 1960 où la société fut dissoute.

SOCIÉTÉ DE VANNERIE
DE LA
COMMUNE DU LIEU

Tit :
Au Conseil Administratif,
Les Charbonnières.

Monsieur le Président & Messieurs,
Faisant suite à votre honorée du 2 Mai écoulé et à divers entretiens que nous avons eu l'honneur d'avoir avec Mr. le Président du Conseil Administratif touchant cette question du prêt de capitaux à notre association, nous nous permettons de vous demander de bien vouloir nous faire savoir, le plus vite possible, s.v.pl., si ce prêt sera consenti en notre faveur. Il s'agirait donc d'un capital de Frs. 3000.-- pour lequel nous serions prêts à payer un intérêt de 4 %.

Tenant compte de vos désirs, nous avons fait des démarches auprès des Conseils Administratifs des autres villages de la Commune également intéressés à l'affaire afin qu'ils garantissent et chacun pour 1/3 les intérêts de la somme prêtée, laquelle, comme vous le savez, doit égaler le capital sans intérêts que la Confédération met à notre disposition.

Nous espérons que vous voudrez bien examiner notre demande avec bienveillance et, en nous permettant de compter sur une réponse favorable, nous vous présentons, Monsieur le Président et Messieurs, l'expression de nos sentiments respectueux et reconnaissants.

Au nom de Sté. de Vannerie de la Commune du Lieu :

Le Président :

E. Aubert

La Secrétaire :

L. Rochat



Une exposition dans la grande salle du Séchey. Léonie Rochat à gauche, avec son éternel béret blanc, qui tourne le dos au photographe, par ailleurs cachée par une autre protagoniste.

Syndicat agricole des Charbonnières

Charbonnières le 11 décembre 1946.

À la Municipalité de la Commune du Lieu

Le Lieu.

Monsieur le Syndic et Messieurs!

Le Comité du Syndicat agricole et élevage bovin des Charbonnières dans sa séance du 7 courant a étudié le problème qui se pose actuellement pour le nombre de génisses qu'il pourra faire alpher aux brèts-à-Chiètrons après l'imputation du pâturage du Chièlet-Beuf de plus du tiers de sa surface et encore un bon morceau du pâturage du Picou-Chièlet qui sera aussi clôturé. Malgré que ces parties de pâturage sont joliment boisées le bétail y trouverait encore bien à prendre, cela lui donnerait de l'espace qu'il n'aura plus, il est nécessaire de diminuer le nombre des génisses que l'on pourrait faire alpher actuellement.

Le Comité estime que l'on devra diminuer le troupeau d'au moins un dixième de sa charge actuelle.

Il y a bien les fosses à purin qui améliore un peu le pâturage, mais les frais de vidange absorbent même au delà leur rendement.

Tu cette situation le Comité demande à la Municipalité de voir la chose comme elle se présente et faire une diminution équitable sur le prix de location de ces pâturages.

En attendant que notre demande sera prise en considération, veuillez agréer Messieurs nos respectueuses salutations.

Le Président

A. Rochat Giroud



Le Secrétaire

Louis Golay-Depoizat